

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50,
3 mois Fr. 13 — 6 mois Fr 25.— 1 an Fr 50.— LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Pour l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe

Le 12 décembre se réunira à Paris le comité des ministres du Conseil de l'Europe. A l'ordre du jour de cette session figure la question de l'expulsion de la Grèce.

Double procédure

Une double procédure est en cours actuellement contre le régime des colonels. L'une est de caractère politique, l'autre, de nature juridique; toutes deux sont pleinement conformes à la légalité.

La première procédure découle de l'article 8 du statut du Conseil de l'Europe, qui confère au Comité des ministres la faculté de suspendre un membre de son droit de représentation et de l'inviter à se retirer du conseil ou, en cas de refus du pays intéressé, de décider que ledit Etat a cessé d'appartenir au conseil. Une telle mesure peut être prise à l'encontre de tout membre du Conseil de l'Europe qui enfreint les dispositions de l'article 3 du statut dont voici le texte:

« Tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir

des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il s'engage à collaborer sincèrement et activement à la poursuite du but défini au chapitre premier. » Le but du Conseil de l'Europe est « de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social. »

L'assemblée consultative a prié le Comité des ministres d'user de sa compétence et de retirer la qualité de membre à la Grèce. Lors de sa précédente réunion, à Londres, le 5 mai dernier, le Comité des ministres avait renoncé au dernier moment à agir dans le sens souhaité, à l'instigation du chef du Foreign Office, Michael Stewart. La Suisse, la Turquie et la France s'étaient abstenues.

Du politique au judiciaire

Les ministres avaient pris prétexte des travaux de la Commission des droits de l'homme; ils prétendirent attendre le résultat de la plainte déposée en septembre 1967 par la Suède le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas contre le gouvernement de la Grèce et l'accusant de violer la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Après une enquête approfondie, menée conformément aux articles 28 et 29 de la convention, la commission vient de déposer son rapport au Comité des ministres. Aux termes de l'article 32 de la convention, si l'affaire n'est pas portée dans les trois mois devant la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des mi-

nistres devra décider, par un vote à la majorité des deux tiers, si la Grèce a ou non violé la convention. On le voit, il s'agit là d'une activité de juridiction du Comité des ministres, qui se transforme pour la circonstance en un organe judiciaire, un tribunal.

Pareille décision ne peut être prise avant le 18 février, soit à l'écoulement du délai de trois mois depuis le dépôt du rapport de la commission. Mais le régime grec peut encore trouver le moyen de gagner du temps: il lui suffit d'accepter que la cour soit saisie de l'affaire (article 48 d) pour prolonger encore la procédure jusqu'à ce que les juges de Strasbourg soient en mesure de se prononcer. Et l'on prête à la Grèce l'intention de faire usage de ce moyen, dans le but de retarder le plus possible l'heure de la condamnation. Condamnation au demeurant fort probable, au vu des preuves accablantes réunies notamment sur l'emploi de la torture.

Il était tentant, pour les diplomates, de vouloir joindre les deux procédures et de se retrancher derrière la violation de la convention pour éviter de devoir constater la violation du statut. Mais une telle attitude n'est plus soutenable, et le Gouvernement britannique qui s'en était fait le champion vient officiellement de l'abandonner. Les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe ne peuvent plus se dérober à leur responsabilité politique.

Révoquer un sursis mal employé

D'ailleurs, le gouvernement d'Athènes a fort mal utilisé le sursis que les ministres lui octroyaient en mai. Depuis six mois, les colonels ont prouvé bien au-delà de tout doute qu'ils n'entendaient pas restaurer la

(Suite en dernière page)

Suffrage féminin: d'autres voies que la révision de la Constitution fédérale

« Il n'est pas nécessaire, pour arriver à la reconnaissance des droits que nous désirons obtenir en matière fédérale, de choisir la voie si difficile d'une modification constitutionnelle », est-il dit dans la réponse de l'Association suisse pour le suffrage féminin à la circulaire du 23 juin 1969 adressée par le Conseil fédéral aux cantons et aux partis politiques. Dans cette circulaire, le gouvernement semble bien, en effet, persister dans son opinion que le meilleur moyen d'introduire le suffrage féminin, sur le plan fédéral, soit une révision partielle de la Constitution. Deux voies moins ardues ont été proposées, l'une par Max Arnold (soc.), conseiller national de Zurich, dans une motion, l'autre par A. Gerwig (soc.), conseiller national de Bâle,

dans un postulat. La motion Arnold préconise une interprétation nouvelle de l'article 74 de la Constitution. Il suffirait que l'Assemblée fédérale vote un arrêté décrétant que, dans l'article 74 en question, il faille entendre par « Suisses » les hommes et les femmes, comme c'est d'ailleurs le cas à l'article 4 de la Constitution. Bien entendu, il faudrait faire une exception pour l'article 18 sur le service militaire.

Quant au postulat Gerwig, il invite le Conseil fédéral à examiner si le suffrage féminin pourrait être introduit en matière fédérale par la voie d'une nouvelle rédaction de l'article 2 de la loi fédérale sur les élections et votations fédérales, sans modifier pour autant la Constitution.

Les nouveaux présidents des deux chambres

Aujourd'hui les deux vice-présidents du Conseil des Etats et du Conseil national seront élus traditionnellement au poste de président de ces conseils. Le conservateur Paul Torche (à gauche) sera le nouveau président du Conseil des Etats et succédera à M. Clavadetscher. Le socialiste Matthias Eggenberger (à droite) sera le nouveau président du Conseil national et remplacera M. M. Aebischer.

Petit livre rouge: Réaction « enflammée »...



Dans la nuit de vendredi à samedi, à Riggisberg (BE), une voiture militaire prêtée par le parc des automobiles de l'armée au major Albert Bachmann, un des principaux auteurs du livre de la défense civile, a été incendiée et complètement détruite. Une enquête est en cours pour retrouver les auteurs de cet attentat. Notre photo: la voiture sous l'œil des enquêteurs.

Genève: Renoncement des communistes Election tacite de M. Picot (lib) assurée

Après le désistement du libéral Vernet — donc l'échec d'il y a huit jours a été cuisant, voire décourageant de l'avis de l'intéressé — restait à savoir si la section genevoise du Parti du travail allait maintenir son candidat pour le second tour.

Réunis vendredi soir, les délégués communistes ont décidé de renoncer à la lutte. Voici l'essentiel de la déclaration communiquée à la presse par le Parti du travail à l'issue de cette assemblée:

Le Parti du travail avait décidé de présenter un candidat pour empêcher l'incroyable prétention de la droite libérale à deux sièges au gouvernement.

Le but qu'il poursuivait a été atteint, et beaucoup plus nettement qu'en 1965. En 1965, M. Déonna, second libéral, obtenait 7000 voix de plus que le candidat du Parti du travail Jean Vincent. En 1969, M. Vernet en obtient 2400 de moins et est éliminé au scrutin. Quant à M. Picot, il ne réalise que 600 voix de plus que Jean Vincent à qui 23 640 électeurs et électrices ont accordé leur suffrage. Ainsi, il n'y aura pas de gouvernement de centre-droite, comme le souhaitait le Parti libéral.

Au scrutin de ballottage, il est notoire et manifeste que tous les partis bourgeois feront bloc sur le nom du dernier et seul candidat libéral, M. F. Picot. D'autre part, la direction du Parti socialiste n'entend pas déter-

miner sa position avant le dépôt des listes.

Notre participation à ce second tour n'aurait de sens et des perspectives de succès que si elle découlait du consentement général et clairement exprimé de la gauche ouvrière et populaire contre la coalition des partis bourgeois. Cette volonté d'entente et d'union ne s'étant malheureusement pas manifestée, le Parti du travail demande à son candidat de se retirer.

N'ayant conclu aucune alliance, le Parti socialiste, qui a déjà expliqué sa position, n'avait pas de décision de principe à prendre avant les principaux intéressés (libéraux et communistes), lesquels devaient prendre leurs responsabilités. N'ayant pas pris les siennes, le Parti du travail ne saurait, même en termes mesurés, soutenir l'idée que les socialistes genevois sont à la base de son renoncement.

Au surplus — et il est hors de doute que cela a pesé dans la décision des communistes genevois — il s'avérerait difficile pour M. Vincent, même avec un appui massif de la gauche, de grouper suffisamment de voix sur son nom pour battre M. Picot, qui pouvait compter sur plus de 60% des voix, attendu qu'avant le premier tour déjà chrétiens-sociaux et radicaux avaient offert aux libéraux le siège que va occuper M. Picot au Conseil d'Etat.

Le MPF siège en terre alémanique

C'est à dessein que le Mouvement populaire des familles a tenu son assemblée des délégués à Berne, en terre alémanique. Ce mouvement essentiellement romand, qui s'est assuré une large popularité en lançant l'initiative pour le droit au logement désire en effet devenir « un puissant groupe de pression » et voudrait, pour y parvenir, s'implanter sérieusement en Suisse allemande.

L'assemblée, qui réunissait 300 délégués, a voté plusieurs résolutions. Dans la première, elle reproche au Conseil fédéral une attitude « fata-

liste » vis-à-vis du problème du logement. L'initiative du MPF est la « dernière chance des locataires ». Son adoption permettrait de rendre plus efficace la loi de 1965 sur l'encouragement de la construction de logements, dont le MPF approuve la prolongation.

Dans une seconde résolution, l'assemblée invite la commission fédérale chargée de réviser la LAMA de tenir compte des propositions du MPF de 1967 prévoyant: l'assurance maladie généralisée, la prise en charge de tous les frais de maladie, l'assurance pour perte de gain obligatoire, le financement de l'assurance maladie par un pourcentage sur les salaires, enfin l'institution d'une assurance familiale (la cotisation du père couvrant tous les membres de la famille). Le projet prévoit cependant le maintien des caisses de maladie existantes.

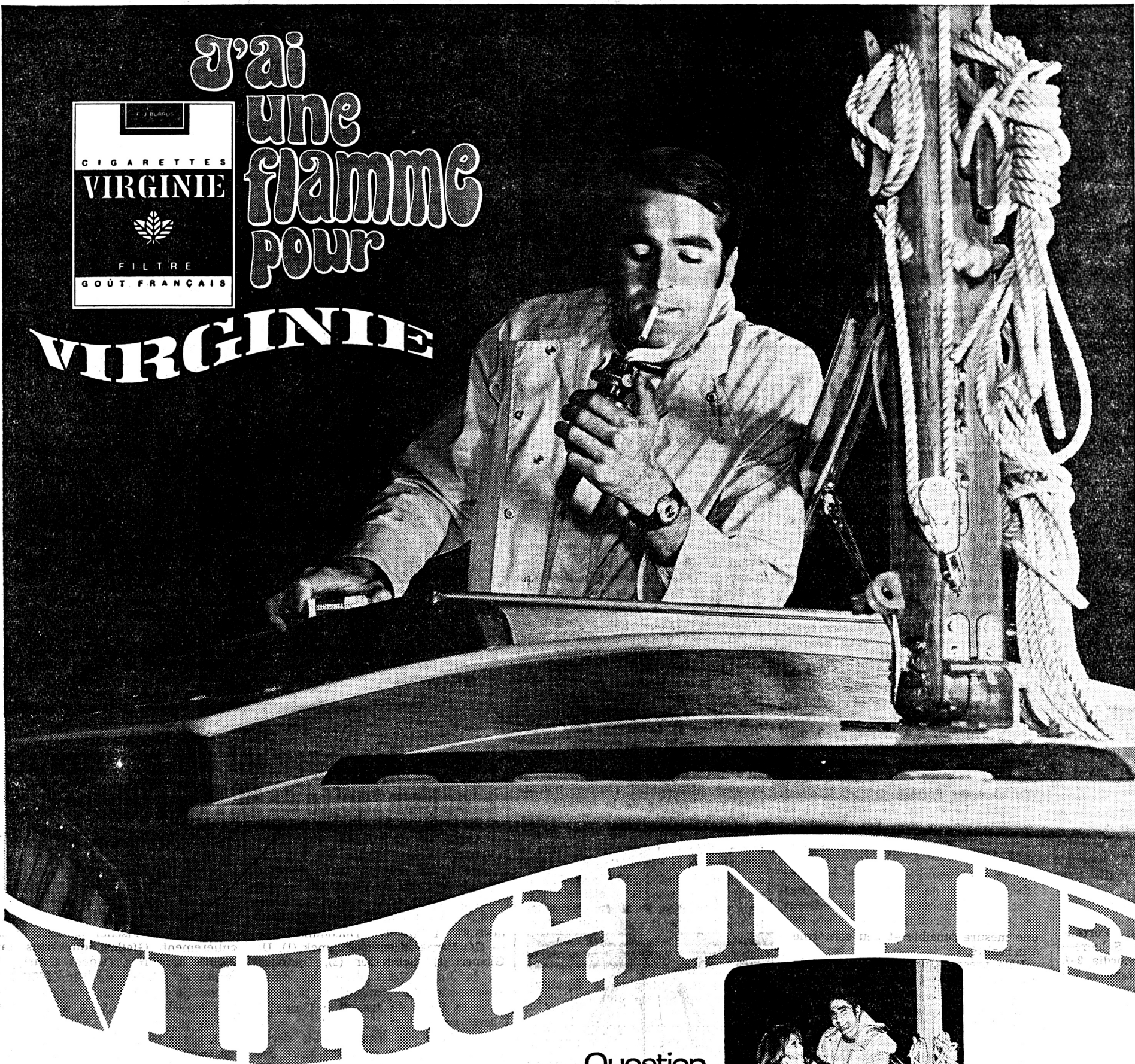
Enfin, la troisième résolution invite les membres du mouvement à soutenir la Déclaration de Berne sur la Suisse et les pays en voie de développement. Une grande campagne en faveur du tiers monde est prévue pour le 20 décembre.

Pas de dévaluation du franc suisse

Le Conseil fédéral a tenu samedi une séance extraordinaire pour préparer la session des Chambres fédérales qui s'ouvre aujourd'hui. La discussion a aussi porté sur la situation conjoncturelle et sur les mesures de lutte contre la surchauffe. De source sûre, on dément catégoriquement qu'une réévaluation du franc suisse soit envisagée dans ce contexte.



JeanLouis CORNUZ



J'ai
une
flamme
pour

VIRGINIE

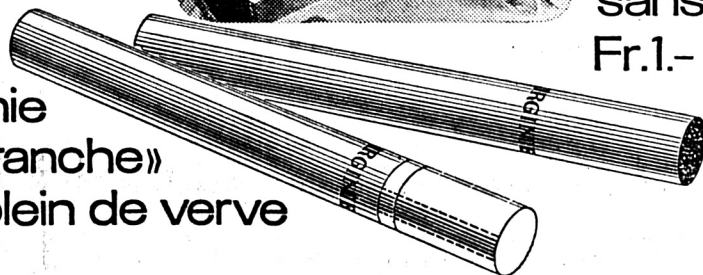
VIRGINIE

Question
de tempérament:
je préfère la voile au moteur
la marche à la chaise longue
le soleil au parasol

J'aime ce qui est naturel, viril...
Bref, j'ai une flamme pour Virginie
«une cigarette franche»
au goût français plein de verve



Avec ou
sans filtre
Fr.1.-



VF 692

LIVRES

d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
Librairie pièce du
Marché tél 73372

**Articles
hygiéniques**

Demandez les
prospectus.
Expédition rapide
et discrète.
E. Schnelder
Case postale 121
8024 Zurich

**Votre
papier
à lettre**

est le reflet de votre
personnalité.
Reymond, Serre 66, à
La Chaux-de-Fonds,
vous présente actuel-
lement une sélection
de poteries de bon
goût.

J'ai trouvé

le moyen de faire
exécuter mes photo-
copies à la minute,
sous mes yeux, et à
un prix avantageux,
chez Reymond, rue
de la Serre, à La
Chaux-de-Fonds.



von GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Léopold-Robert 23

Ecrivez-vous avec
des pleins et des
déliés? C'est

PELIKAN

qui a fabriqué à
votre intention une
plume-réservoir
très douce. Venez
essayer les diffé-
rents modèles chez
REYMOND, 66, rue
de la Serre, à La
Chaux-de-Fonds

A l'occasion d'un
deuil

vous témoignerez
votre sympathie
par l'envoi d'une
carte que vous au-
rez choisie chez
REYMOND, 66, rue
de la Serre, à La
Chaux-de-Fonds

PROGRAMMES



RADIO

Lundi 24 novembre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonssoir les enfants! 19.35 Quand une oreille rencontre une autre oreille. 20.00 Magazine 69: 20.20 «Le Sarcophage», pièce policière. 21.15 Quand ça balance! 22.10 Histoire et littérature. 22.30 Inf. 22.35 Cinémagazine. 23.00 Mus. contemporaine en Suisse. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 16.00 Kammermusik 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.10 Pour les enfants sages! 20.30 Monde chrétien. 20.45 Compositeurs favoris. 21.45 Chœur de la Radio romande. 22.05 L'âme des planètes. 22.30 Actualités du jazz.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Théâtre-concert. 17.00 Blues et chansons pop. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert sur demande. 20.25 Boîte aux lettres. 20.40 Succès anciens et nouveaux. 21.00 Opéra, opérettes et mus. de concert. 21.20 Pièce. 21.45 Mus. de films et reportage sur «Apollo 12». 22.15 Inf. 22.30 Sérénade pour Mireille. 23.30 Cocktail de minuit.
Mardi 25 novembre 1969
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Bande à part. 10.00 Inf. 10.05 Collections jeunesse. 11.00 Inf. 11.05 Mardi-balade. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «Pacificque-

Atlantique», lettre de route. 12.55 Mardi les gars! 13.05 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Le monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

TV ROMANDE

Lundi 24 novembre 1969
16.45 Jardin de romarin. 17.05 Boîte à surprises. 18.00 Bulletin. 18.05 Le XVIIe siècle le retrouvé. 18.20 Livres propos. 18.30 Bonssoir. 19.00 Trois petits tours. 19.05 Football sous la loupe. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 L'opinion. 20.35 «La Voix du Sang», film. 21.25 Le retour d'«Apollo 12». 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Lundi 24 novembre 1969
1re chaîne. — 17.00 TV scolaire. 18.00 Dernière heure. 18.20 Schmilblic. 18.35 Magazine féminin. 18.55 Les Poucetois. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Café du Square», feuilleton. 19.45 Télésoir. 20.20 «L'Homme de Fer», film. 21.10 «Apollo 12». 21.20 Voilà - Récupération de la capsule «Apollo 12» - Télénuît.
2e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 Allez au cinéma. 20.05 Monsieur Cinéma. 20.30 Télésoir couleurs. 21.05 Hommage à Jean Grémillon - Récupération de la capsule «Apollo 12».

Mardi 25 novembre 1969
1re chaîne. — 9.10 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midi-magazine. 14.05 TV scolaire.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

19 novembre 1969

Naissances

Terrini Stéphane, fils de Jacquiel-Angel-Antoine, plâtrier-peintre, et de Josette-Germaine née Vermot-Gaud.
Polizzi Alessandro-Achille, fils d'Antonio, mécanicien, et de Rosa née Pedronetto.
Maire Géraldine, fille de Lucien-René, horloger, et d'Elena-Maria née Demarchi.

Décès

Robert née Raineri Antoinette-Angélique-Anna, ménagère, née le 20 mars 1899, veuve de Charles-Arthur.

Promesses de mariage

Mahon Michel-Georges-Jean-François, polisseur, et Huguenin-Elie Anne-Laurence.
Favre Dick-Eugène, décolleteur, et Furter Monique-Marie-Antoinette.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

19 novembre 1969

Naissance

Pomodoro Corinne, fille de Galileo-Calogero, carreleur, et de Josette-Eliane née Zumbrennen.
Pazzarelli Adelmo, fils de Remo, maçon, et de Sandra née del Savio.
Richard Isabelle, fille de Willy-Hermann, dessinateur, et de Sylvie-Yvonne née Fankhauser.
Baldinetti Mario-Antonio, fils de Giuseppe, plâtrier-peintre, et de Tommasina née De Cesare.
Brossard Myriam-Anne, fille de Pierre-Jules-Camille, typographe, et de Marika-Hélène née Wiget.

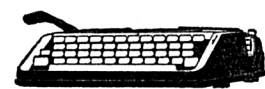
Promesses de mariage

Riduel Gérard-Pierre-Armand, barman, et Weeber Béatrice-Marihe-Marie.
Monnet Claude-Willy, teinturier, et Neuen-schwander Josiane.

Une machine à écrire suisse HERMES dans chaque foyer

HERMES

LA MACHINE À ÉCRIRE SUISSE PARFAITE



Modèle Baby, super-légère et pourtant robuste, contenue dans un coffret
Fr. 248.-



Modèle Media, adopté par l'armée suisse à cause de sa solidité à toute épreuve, coffret tout métal
Fr. 395.-



Modèle 3000, la grande portative possédant tous les raffinements de la machine de bureau: tabulateur, marges éclaircies visibles, etc.; coffret tout métal
Fr. 560.-

Mise à l'essai gratuite, location-vente, reprise avantageuse d'anciens modèles et service d'entretien chez



La Chaux-de-Fonds, Serre 66
Neuchâtel: Saint-Honoré 5
Neuchâtel, faubourg du Lac 11

☎ 039 / 3 82 82
☎ 038 / 5 44 66
☎ 038 / 5 44 66

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Les quarts de finale de la coupe

Bâle—Xamax, 5-2 (3-0)
Lugano—Bienne, 0-2 (0-1)
Mendrisio—Zurich, 1-3 après prolongations (1-1, 0-2)
Servette—Sion, 4-0 après prolongations (2-0, 2-0).

Les demi-finales

Tirage au sort des demi-finales :
Lugano—Zurich
Servette—Bâle

Les matches aller auront lieu le 30 mars et les matches retour le 8 avril.

LNB

Martigny—Thoune, 4-1
1. Sion 10 7 3 0 33-8 17
2. Mendrisio 10 4 5 1 20-10 13
3. Lucerne 10 5 3 2 19-14 13
4. Martigny 11 5 2 4 13-20 12
5. Aarau 10 5 1 4 14-13 11
6. Y.-Fellows 10 3 4 3 17-10 10
7. Urania 10 3 4 3 16-11 10
8. Chiasso 10 4 2 4 13-15 10
9. Thoune 11 2 6 3 11-13 10
10. Granges 10 2 4 4 11-13 8
11. Et. Carouge 10 3 2 5 14-20 8
12. Bruhl 10 2 4 4 10-17 8
13. Xamax 10 2 2 6 14-26 6
14. Langenthal 10 2 2 6 11-26 6

Sport-Toto

12 X 11 X 111 X 1 X 1

La première ligue

Groupe romand: Minerva Berne—Berne, 1-0. — Classement: 1. Vevey, 12 matches, 19 points; 2. Monthey, 12, 16; 3. Nyon, Chênois et Meyrin, 12, 15; 6. Rarogne, 12, 14; 7. Minerva Berne, 12, 12; 8. Malley, 12, 10; 9. Le Locle et U.S. Campagnes, 12, 9; 11. Berne et Yverdon, 12, 8; 13. Neuchâtel, 12, 6.

Groupe central: Breitenbach—Moutier, 2-1; Durrenast—Zofingue, 1-1; Nordstern—Delémont, 0-2; Porrentruy—Emmenbrucke, 1-0; Soleure—Berthoud, 0-0; Sursee—Concordia, 2-1. — Classement: 1. Delémont, 14 matches, 23 points; 2. Porrentruy, 13, 17; 3. Durrenast et Berthoud, 12, 14; 5. Breite et Moutier, 12, 12; 7. Emmenbrucke, 13, 12; 8. Soleure, 11, 11; 9. Breitenbach, 12, 11; 10. Sursee, 13, 10; 11. Concordia, 12, 9; 12. Nordstern, 13, 9; 13. Zofingue, 11, 6.

Groupe oriental : Frauenfeld—Buochs, 0-5; Rorschach—Kusnacht, 3-0; Uster—Baden (arrêté à la 48^e minute en raison du brouillard sur le score de 1-1). — Classement: 1. Baden, 11, 17; 2. Locarno, 12, 17; 3. Amriswil, 12, 15; 4. Buochs, 11, 14; 5. Frauenfeld, 12, 13; 6. Uster, 11, 12; 7. Rorschach, 12, 12; 8. Zoug, 12, 11; 9. Kusnacht et Vaduz, 12, 10; 11. Police Zurich, 12, 9; 12. Juventus, 11, 8; 13. Red-Star, 12, 4.

FOOTBALL SATUS

Série interrégionale: Trams Genève—CLIL, 4-2; Carouge—Arve, 5-2; Chêne Eaux-Vives—Hispania, 0-0.

Série A, Genève: Genève Ville—FOBB, 3-3; Gervaisia—Jonction, 2-2; Plainpalais—Semina, 2-6.

Série B, Genève: Rapide II—Espagnol Onex, 0-3; Hungaria—Genève Ville, 17-0; Semina II—Arve II, 1-2; FOBB II—Colorado, 1-7.

Vétérans : Hungaria—Jonction, 1-1.

A L'ÉTRANGER

FRANCE. — Première division (15^e journée): Sochaux—Rennes, 2-2; Lyon—Strasbourg, 0-1; Valenciennes—Ajaccio, 2-1; Angers—Angoulême, 2-2; Rouen—Metz, 1-1; Bastia—Red-Star, 3-0; Bordeaux—Nantes, 3-0; Sedan—Marseille, 0-0; Nîmes—Saint-Etienne, 1-3. Classement: 1. Saint-Etienne, 14-25; 2. Bordeaux, 15-19; 3. Marseille, 14-18; 4. Strasbourg, 15-17; 5. Sedan, 15-16.

PORTUGAL. — 1. Sporting Lisbonne, 17 p.; 2. Benfica et Varzim, 12; 4. Setubal, 11.

ANGLETERRE. — 1. Everton, 21-35; 2. Leeds, 21-30; 3. Liverpool, 21-28; 4. Manchester City, 20-26; 5. Chelsea, 21-26.

AUTRICHE. — 1. Austria Vienne, 20 p.; 2. Wacker Innsbruck, 19; 3. Wiener S.C., 18.

BELGIQUE. — 1. Standard, 11-18; 2. La Gantoise et Beerschot, 11-15; 4. Brugois et Beveren Waas, 11-14.

ESPAGNE. — 1. Atletico Bilbao, 11-18; 2. Atletico Madrid, 11-17; 3. Real Madrid, 11-14; 4. Grenade, 10-13; 5. Séville, 11-13.

Logique victoire de Servette

SERVETTE—SION, 4-0 après prolongations (2-0, 2-0). — 10 900 spectateurs. Arbitre M. Kamber de Zurich. Buts: 6^e et 22^e Heutschi, 92^e Schindelholz, 107^e Marquis.

Servette: Barlie; Martin, Guyot, Perroud, Desbiolles (Marquis); Bosson, Wegmann; Schindelholz, Pottier, Nemeth, Heutschi. A la 16^e minute, Morgenegg remplace Guyot blessé.

Sion: Lipavski; Jungo, Germanier, Walker, Delaloye; Hermann, Sixt (Trincherio); Elsig, Mathez, Luisier, Valentini (Zingarro).

Les deux équipes se sont livrées à un splendide match de coupe, ou les chocs n'étaient pas épargnés des deux côtés. La défense valaisanne joua sèchement, spécialement Hermann qui se signala par des fouls inutiles.

Le terrain était lourd et n'avantageait pas les Servettiens, mais ceux-ci firent une belle partie, surtout en première mi-temps où la chance fut du côté séduois. Immédiatement le coup d'envoi donné, Servette attaque et amuse la défense valaisanne qui commence à s'affoler. Tour à tour, Pottier, Nemeth envoient des tirs qui frôlent

les bois du gardien visiteur. Les arrières valaisans ont de la peine à se dégager de la pression servettienne. A la 6^e minute, Desbiolles ouvre à Bosson, qui glisse à Nemeth, celui-ci s'échappe et centre sur Heutschi qui complètement démarqué marque d'un beau coup de tête.

Des deux côtés, les avants se font prendre régulièrement au jeu de l'offside. Sur descente d'Elsig, Luisier reprend son centre et envoie une bombe que Barlie bloque difficilement. Servette continue ses attaques, et sur une action de Guyot, celui-ci se blesse et reste étendu sur le terrain. Il devra quitter la partie sur une civière, Morgenegg rentre pour prendre sa place. Perroud dégage, Nemeth reprend et envoie un centre pour Schindelholz, qui met dans le vent Jungo et Germanier, centre sur Heutschi, qui à nouveau complètement seul devant Lipavski, marque le second but de la tête.

Sion procède par de longs dégagements, qui sont toujours suivis par deux ailiers très rapides, mais la défense des « grenat » tient bien le coup.

Sur attaque de Potiter, la défense de Sion doit concéder deux corners coup sur coup.

Les Valaisans s'énervent et se font régulièrement contrer par les demis genevois. A la 28^e minute, Nemeth reçoit le ballon et se trouve seul devant le gardien de Sion, mais sa bombe frappe la latte; belle occasion manquée! Sur une remise en jeu de Lipavski, interception de Pottier et son tir est renvoyé à nouveau par le montant.

Après la pause, Sion se montre dangereux et la rencontre s'équilibre. Pendant quelque dix minutes, les visiteurs attaqueront avec volonté, mais se briseront régulièrement sur les défenseurs « grenat » bien repliés.

70^e minute coup franc pour Servette, Morgenegg le tire et le ballon est renvoyé par le poteau. Deux minutes plus tard, Wegmann seul devant Lipavski envoie par-dessus. Servette veut forcer la décision, Desbiolles centre, Schindelholz envoie une bombe que Germanier arrête avec les deux mains sous l'œil impassible de l'arbitre qui ne siffle pas. Sur ce, l'entraîneur Snella

fait sortir Desbiolles qui sera remplacé par Marquis. La rencontre devient dure et l'arbitre a de la peine à la diriger convenablement. Les « grenat » baissent la cadence et Sion en profite pour attaquer par Luisier, Mathez et Elsig, mais leurs tirs passent largement à côté des buts de Barlie.

Il y a à peine deux minutes que la première prolongation est engagée, que Nemeth tire un corner, Schindelholz reçoit le ballon, dribble un arrière et d'une bombe porte la marque à 3 à 0 pour Servette. Sion accuse le coup.

A la deuxième minute de la seconde prolongation, Bosson lance Pottier, qui passe les défenseurs séduois, attire Lipavski à lui, puis glisse à Marquis qui n'a qu'à pousser le ballon dans les buts vides. C'est le quatrième but, et la fin des espoirs de Sion. Une vraie rencontre de coupe, avec sa rapidité, son acharnement, ses engagements totaux de tous les joueurs, ainsi que de ses renversements de situation. Du début à la fin la rencontre fut captivante.

Georges VELUZAT.

XAMAX ne se faisait pas d'illusions

BALE—XAMAX, 5-2 (3-0). — 8000 spectateurs. Buts: 23^e Sundermann, 42^e Hauser, 44^e Balmer, 61^e Manzoni, 67^e Odermatt, 74^e Schmid, 84^e Ramseier.

Bâle: Kunz; Michaud, Kiefer, Ramseier, Paolucci; Odermatt, Benthaus; Sundermann, Balmer, Hauser, Demarmels.

Xamax: Jaccottet; Mantoan I, Gagg, Chiandussi, Mantoan II; Stutz (Merlo), Widmer (Manzoni); Bonny, Brunnenmeier, Schmid, Kroemer.

Les Neuchâtelois ne se faisaient guère d'illusions avant ce match retour qui devait les opposer au champion suisse. Toutefois, la résignation n'étant pas de mise, ils espéraient faire bonne contenance et présenter au public bâlois un spectacle attrayant.

Ils faillirent bien parvenir à leurs fins si, après une bévée de Chiandussi, les gens des bords du Rhin n'avaient pas aggravé le score dans une mesure sensible et peu conforme à la réalité.

Bâle présenta une formation solide à l'extrême encore que la défense par-

rut manquer de réaction en certaines occasions. Chez eux, les accélérations sont aussi soudaines que fulgurantes. La recherche du coéquipier le mieux placé constitue le souci majeur de chacun. Avec Odermatt et Benthaus, habiles à tirer les ficelles, les attaquants

ne sont jamais sevrés de balles. En de nombreuses occasions, Brennenmeier fit étalage de ses talents pour le plus grand bien de ses camarades.

Il nous fut ainsi donné d'assister à une rencontre plaisante où tous s'appliquaient à faire circuler rapidement le cuir. Malgré leur handicap, les gens de Serrières élevèrent le ton après le thé et Kunz dut s'employer à fond à plusieurs reprises sans pour autant empêcher Manzoni et Schmid de conclure des actions marquées du

En de nombreuses occasions, Brennenmeier fit étalage de ses talents pour le plus grand bien de ses camarades.

Xamax réconforta de ce fait ses partisans. La cohésion semble revenir. Cependant, les prochains adversaires ne vont pas se montrer faciles à manœuvrer. Il faudra se battre. Toutefois, le moral retrouvé devrait permettre une prochaine et nette amélioration.

Cl. Debrot.

Zurich: victoire après prolongations



C'est seulement dans la prolongation (1 à 3) que les quatre mille spectateurs au Stadio communale de Mendrisio ont dû enregistrer une victoire de l'équipe zurichoise. Notre photo montre, en duel, Benkö (à gauche, Mendrisio) et Kuhn (à droite, FCZ).

Tout savoir...

● L'Italie participera à la phase finale de la coupe du monde, qui aura lieu au Mexique. Tel a été le verdict du match qui l'opposait au Stade de San Paolo, à Naples, en présence de 90 000 spectateurs, à l'Allemagne de l'Est, qu'elle a indiscutablement battue sur le score de 3 à 0.

● Matches amicaux: Winterthur—Borussia Dortmund, 3-5; Grasshoppers—Bologna, 0-0; Lausanne—Torino, 2-1; Young-Boys—Borussia Dortmund, 1-2; Fribourg—Karlsruhe, 2-3; Wettingen—Karlsruhe, 0-5; Monthey—Locarno, 5-3.

Lausanne et La Chaux-de-Fonds ne sont pas restés au repos

LAUSANNE—TORINO, 2-1. — Buts: 16^e Zappella sur passe de Vuilleumier, 19^e Durr sur centre de Hosp, 24^e Pulici sur mauvais dégagement de Favre et inattention de Hertzig.

Lausanne: Gautschi (Favre); Hertig, Weibel, Daina (Lala), Loichat; Durr, Lala (Dufour); Zappella, Hosp, Vuilleumier, Kerkhoffs.

Au cours de cette première partie, Lausanne occupa très bien le milieu du terrain, mais ses percées manquaient de finition. Les Italiens jouant un catenaccio le plus pur réussirent bien à maîtriser les attaques lausannoises et pratiquèrent la contre-attaque. Et ces contre-attaques furent toujours dangereuses. Il fallut tout le savoir de Gautschi pour écarter le danger. Toutefois, nous dirons que Lausanne aurait déjà dû mener à la marque au terme de ces premières 45 minutes. Dès la reprise, le jeu s'anima quelque peu, mais il fallut attendre la 16^e minute pour admirer un magnifique but de Zappella, qui fut suivi à trois minutes par un second but de Durr.

A ce moment, les Turinois se réveillèrent et leurs actions furent plus dangereuses. Il fallut toutefois une grave erreur de la défense et une mésestimation entre Favre et Hertig pour permettre aux Italiens de marquer. Peu avant la fin, le gardien Favre se distingua en faisant deux arrêts extraordinaires et permettant ainsi aux Lausannois de gagner cette rencontre, victoire que nul ne contestera.

Dès la 20^e minute de la deuxième mi-temps le brouillard envahit le terrain et il nous fut très difficile de suivre la partie.

NYON—LA CHAUX-DE-FONDS, 1-3 (1-0). — Buts: 38^e Basset, 51^e Wulf, 82^e Richard, 87^e Bai.

Nyon: Bron; Basset II (Favre), Chapuis, Schwapp, Eichenberger (Kunz); Buhler (Lapaire), Degaudenzi; Imbach, Merlin, Georgy, Chardonnens.

La Chaux-de-Fonds: Streit (Hirschy); Mérillat, Fischer, Sandoz, Matter; Zürcher Brossard; Bai, Wulf, Jeandupeux II, Richard.

La Chaux-de-Fonds s'en est allée à Nyon parfaire sa condition physique contre la formation locale dirigée par l'ex-international Georgy. Pour ce match, Vincent a pu compter sur un Daniel Jeandupeux en pleine reprise, puisque, depuis une semaine, il a troqué l'uniforme militaire contre l'habit civil. D'autre part, Bai, qui avait dû renoncer au déplacement de Saint-Gall, était présent et remis. Par contre une absence, celle de Thomann, qui n'a pas été libéré de son cours de répétition! Après quarante-cinq minutes, on était d'accord pour reconnaître qu'il y avait une nette différence de classe entre les deux équipes. Pourtant, le seul but réussi le fut par Nyon! C'était une surprise. Forte de son avantage, la formation locale n'allait pas se contenter d'une victoire possible à l'arraché. Elle se lança durant près de trente minutes à l'assaut des Neuchâtelois. S'étant essoufflé, Nyan allait connaître le retour de son adversaire qui, dans les dernières minutes, enleva la victoire.

Fischer, que l'on n'avait plus revu depuis quelques semaines, se montra en nette reprise.

M. L.

Boxe: Une décision contestée

Lorsqu'on voit un boxeur attaquer sans cesse son adversaire, l'obliger une bonne dizaine de fois à se réfugier dans les cordes, l'envoyer au tapis, bref dominer très nettement durant plus de deux rounds et qui finalement c'est l'autre que est déclaré vainqueur, on a une envie folle de quitter la salle. C'est bien ce que nous avons senti, vendredi soir, au Kursaal de Berne.

Dans cette soirée, deux combats nous intéressaient plus spécialement: celui de Fritz Chervet opposé à l'Italien Boschi et celui du Chaux-de-Fonniere Mucaria opposé au Bernois Spavetti pour le titre de champion suisse des poids coqs.

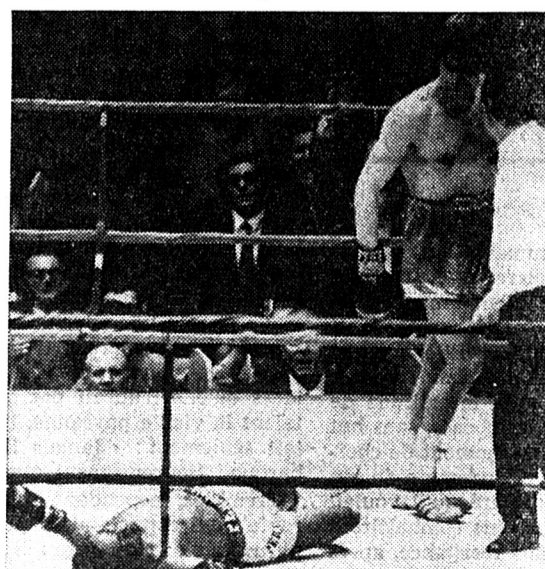
Dans ce dernier combat, le Chaux-de-Fonniere fut battu, non pas par Spavetti, mais bien par les juges et par l'arbitre. La décision d'une vic-

toire aux points de Spavetti fut à cette occasion scandaleuse. Les juges n'ont pas pu ajouter dans leur addition des points l'envoi au tapis de Spavetti parce que l'arbitre avait refusé de le compter. La seule satisfaction qu'eut le Chaux-de-Fonniere, c'est de récolter des applaudissements du public bernois lorsqu'il sortit des vestiaires. L'arbitre international A. Leschot nous disait: « La grande erreur est d'avoir désigné un arbitre bernois pour ce match défi. » Et dire que le Genevois Vasina fonctionnait comme deuxième arbitre de la soirée.

Quant à Fritz Chervet, qui vient d'être désigné comme challenger supplémentaire d'Atzori, il nous a tout simplement laissé une grande impression. L'Italien Boschi n'était pas le dernier venu et il fut envoyé deux fois au tapis avant d'abandonner.

Raymond Dérums.

Conclusion heureuse pour BENVENUTI



Conclusion spectaculaire du championnat du monde des poids moyens, au Palais des sports de Rome, en présence de 15 000 spectateurs: Nino Benvenuti a conservé son titre en battant l'Américain Luis Manuel Rodriguez par k.o. (notre photo) au onzième round, c'est-à-dire au moment où le combat pouvait prendre une mauvaise tournure pour lui. En effet, Rodriguez, tout au long des dix premières reprises, démontra que sa réputation était loin d'être usurpée. Jusqu'à la dixième reprise, il pouvait espérer encore remporter ce combat. Les spécialistes, à ce point, étaient d'ailleurs partagés. D'aucuns accordaient un léger avantage à Rodriguez, d'autres à Benvenuti.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LE BRIO DE RIGOLET À FUSSEN

FUSSEN—LA CHAUX-DE-FONDS, 1-1 (0-1, 0-0, 1-0). — Arbitres: MM. Bata et Prazak, Tchecoslovaquie. Buts: 12' Turler, 59' Kuhn.
Fussen: Kehle; Thanner, Volk; Nagel, Schwimbeck; Muller; Kuhn, Hanig Egger; Neupert, Zanghellini, Modes; Weissenbach, Meindel, Stowasser.
La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Furrer, Sgualdo; Huguenin, Kuenzi; Dubois,

Pousaz, Jeannin; Curchod, Pelletier, Turler; R. Berra, A. Berra, Racine.
Rigolet, extraordinaire, a permis au H.-C. La Chaux-de-Fonds d'obtenir un résultat positif en match aller du deuxième tour de la coupe d'Europe des champions, dans les Alpes bavaïses, à Fussen. Aussi, ces Allemands ont demain tout à redouter du match retour qui se déroulera déjà à La Chaux-de-Fonds. Les Allemands ont

dominé la majeure partie de la rencontre. Mais leurs efforts furent menés en ordre dispersé. Les 2500 spectateurs conspuèrent souvent leurs favoris. Jamais, les Bavarois ne surent

tirer pleinement parti de leur vitesse supérieure. Ils durent même attendre l'ultime minute pour arracher l'égalisation.

Si elle fut disputée de façon correcte, cette confrontation manqua de relief et son niveau technique fut décevant. Les Chaux-de-Fonniers ne pouvaient prétendre sauver le spectacle à eux seuls. Les absences de Berger (déchirure de ligaments au bras), de Stambach et de Reinhard avaient désorganisé l'ordonnance des trois lignes d'attaque. En outre, la fatigue du match joué la veille à Kloten s'ajoutait à celle d'un voyage éprouvant. Compte tenu de tous ces handicaps, la formation suisse a obtenu le meilleur résultat possible. Rigolet se surpassa. Ses prouesses galvanisèrent ses coéquipiers et plus particulièrement les trois arrières Huguenin, Kunzi et Furrer qui furent irréprochables. Sgualdo, lui, n'a pas encore retrouvé la grande forme. Le jeu d'attaque reposa essentiellement sur le tandem Pelletier-Turler. L'entraîneur manifesta beaucoup de clairvoyance. Il joua certes à l'économie mais la précision de ses services apporta beaucoup. Dans la seconde ligne, seul Du-

bois émergea. La troisième garniture n'eut qu'un faible rendement. Associé aux frères Berra, le junior Racine apparut dépassé par l'ampleur de sa tâche.

A Fussen, il faut citer la troisième ligne d'attaque qu'animaient Meindel, la plus brillante individualité du lot. Confus dans leurs actions, les Allemands ont tout de même démontré qu'ils possédaient des atouts suffisants pour inquiéter La Chaux-de-Fonds, dans quarante-huit heures, à la Patinoire des Mélèzes.

Le télex de Serge Dournow

Pelletier: vous avez fait le maximum

Tenter de trouver des avis (de joueurs) après un tel match, voilà qui est difficile. La raison en est bien simple: on ne joue pas trois tiers-temps de la sorte sans en ressentir une grande fatigue. Dès lors, le vestiaire comme le restaurant servent à reprendre des forces. Et, comme dans le cas de La Chaux-de-Fonds, il s'agit de rejouer demain après avoir disputé deux parties de suite, pas question de trainer avant d'aller se coucher...

Toujours est-il bien sûr que la joie régnait dans le camp des Neuchâtelois. Aussitôt redescendu des épaules des supporters qui l'avaient porté en triomphe, Gérard Rigolet recevait l'ovation de ses camarades. Ovation qu'il méritait bien, puisque sans lui il aurait été impossible de fêter ce brillant demi-succès. Le gardien neuchâtelois ne se départissait pourtant pas de son calme. Il lui en faudrait bien plus.

Gaston Pelletier, qui avait à se changer pour une fois, félicitait aussi ses camarades de la parole: « Les gars, je suis content de vous. Vous avez tous fait le maximum. » Et, consciencieux comme il est, le Canadien était un peu morose. Peut-être regretta-t-il les quelques mauvaises passes dont il avait été l'auteur au cours des vingt dernières minutes. La technique ne compense pas toujours le poids des ans.

Michel Turler, pour sa part, était satisfait du but qu'il avait marqué.

« Quand j'ai traversé la patinoire, je me suis concentré au mieux et j'ai tout de suite vu que le gardien sortait à faux. Toutefois, je suis un peu déçu d'avoir manqué celui de la fin du match. Je pense que j'étais trop déporté et mon tir, de ce fait, n'a pas pu aller au bon endroit. »

Gaston Furrer se plaignait: « J'ai souffert le martyr. Je suis blessé au dos et chaque fois que je bougeais je suffoquais. » Il en aurait toutefois fallu plus pour arrêter le solide arrière valaisan.

Quant à Curchod, il remarquait que la présence de Pelletier à ses côtés lui avait procuré un plaisir supplémentaire.

Les hockeyeurs chaux-de-fonniers reprendront la route ce matin pour leur ville en autocar. Ils sont tous conscients qu'ils peuvent se qualifier demain pour le troisième tour de la coupe d'Europe. Pourtant, ce moyen de transport qui leur est habituel n'est pas la meilleure préparation en cette période si chargée.

Serge Dournow.

La Chaux-de-Fonds s'est retrouvée à Kloten

KLOTEN—LA CHAUX-DE-FONDS, 5-5 (3-3, 1-1, 1-1). — Compte tenu des absences de Reinhard et de Berger, on peut dire que La Chaux-de-Fonds s'est retrouvée à Kloten et que son passage à vide semble terminé. Ce fut un match d'une grande qualité où le public en a eu pour son argent. Kloten, il est vrai, a été très près de la victoire puisque Stambach a égalisé dans la dernière minute. Notons aussi que Rigolet retint un pénalty tiré par Keller. Les buts ont été marqués par: 2' R. Berra, 8' Dubois, 12' Rufer, 13' W. Frei, 16' Weber, 18' Sgualdo, 35' Bösch, 37' Pousaz, 44' Rufer, 53' Keller manque un penalty, 60' Stambach.

SIERRE—LANGNAU, 3-4 (1-1, 0-2, 2-1). — Les Valaisans ont été méconnaissables et c'est très logiquement que les Bernois leur ont infligé leur première défaite de la saison. Au début du dernier tiers-temps, Langnau menait à la marque avec trois buts d'avance mais le sursaut de Sierre vint trop tard. Buts: 6' Imhof, 15' et 43' Schenk, 31' B. Wittwer, 33' U. Lehmann, 48' Emery, 59' Taillens.

BERNE—VIÈGE, 3-4 (0-1, 3-2, 0-1). — Viège a compensé son infériorité technique par une combativité remarquable. A nouveau, les Bernois ont peiné lors de la dernière période et Kurt Pfammatter donna la victoire à son club à 16 minutes de la fin. Buts: 18' Tscherry, 22' H. Truffer, 24' R. Schmidt, 26' Iseli, 30' H. Truffer, 31' Iseli, 44' K. Pfammatter.

Résultats et classements LNA

Zurich—Genève-Servette, 5-5
Sierre—Langnau, 3-4
Kloten—La Chaux-de-Fonds, 5-5
Berne—Viège, 3-4

1. Chaux-de-Fonds	7	4	1	2	34-16	9
2. Sierre	7	3	3	1	30-23	8
3. Genève-Servette	7	3	2	2	33-29	8
4. Kloten	7	2	4	1	34-33	8
5. Berne	7	3	1	3	32-32	7
6. Langnau	7	3	0	4	36-34	6
7. Viège	7	2	1	4	22-36	5
8. Zurich	7	1	2	4	27-45	4

Vendredi 28 :
Genève-Servette—Zurich
Samedi 29 :
Viège—Berne
Langnau—Sierre
La Chaux-de-Fonds—Kloten

LNB, ouest
Thoune—Villars-Champéry, 3-4
Fribourg—Lucerne, 9-6
Sion—Bienne, 0-7
Young-Sprinters—Lausanne, 8-2

1. Bienne	7	4	1	2	31-21	9
2. Fribourg	7	4	1	2	30-26	9
3. Young-Sprinters	7	4	0	3	28-21	8
4. Sion	7	4	0	3	25-26	8
5. Villars-Champ.	7	3	1	3	29-27	7
6. Thoune	7	3	1	3	27-28	7
7. Lausanne	7	2	1	4	24-29	5
8. Lucerne	7	1	5	2	20-35	3

Samedi 29 :
Lucerne—Lausanne
Thoune—Sion
Fribourg—Young-Sprinters
Dimanche 30 :
Villars-Champéry—Bienne

LNB, est
Coire—Grasshoppers, 5-4
Saint-Moritz—Winterthur, 4-8
Davos—Ambri-Piotta, 3-3
Kusnacht—Lugano : pas joué

1. Davos	7	5	2	0	37-17	12
2. Ambri-Piotta	6	5	1	0	33-14	11
3. Lugano	5	4	1	0	14-8	9
4. Coire	7	4	0	3	34-27	8
5. Kusnacht	6	2	1	3	18-23	5
6. Winterthur	7	2	1	4	24-22	5
7. Grasshoppers	7	1	0	6	20-29	2
8. Saint-Moritz	7	0	0	7	16-36	0

Mercredi 26 :
Lugano—Ambri-Piotta
Samedi 29 :
Saint-Moritz—Kusnacht
Davos—Coire
Dimanche 30 :
Winterthur—Lugano
Ambri-Piotta—Grasshoppers

Le métier des Neuchâtelois

YOUNG-SPRINTERS—LAUSANNE, 8-2 (1-0, 2-1, 5-1). — 2000 spectateurs. Buts: 20' Burkhard, 24' Schlaeppy, 28' Martini, 39' et 51' Henrioud, 49' Helzmann, 56' et 60' G. Wittwer, 58' Chevalley, 60' O. Wittwer.

La partie débuta sur un rythme auquel nous n'étions guère habitués en ligue B. Les Lausannois se montrèrent particulièrement offensifs et dépensèrent leur énergie de jeunesse sans relâche. Cependant, le métier des Neuchâtelois s'affirma de plus en plus au fil des minutes. C'est toujours et encore la précision dans les conclusions qui fait cruellement défaut. A la suite d'une phase de jeu confuse, Burkhard ouvrit la marque pour Young-Sprinters à l'ultime minute.

Dès le début de la période intermédiaire, Lausanne égalisa. Puis, à la suite d'une double expulsion vaudoise, Martini redonna l'avantage à son club. Henrioud creusa encore l'écart peu avant la fin de ce tiers, au dernier tiers, on assista à un siège en règle du but de Nagel qui se solda par un but de Heilmann tiré dans la mêlée. Par la suite, la fougue parfois hargneuse des jeunes lausannois se traduisit par de nombreuses expulsions. C'est finalement par 8-2 que les Young-Sprinters remportèrent une victoire que personne ne leur contestera; surtout après leur fin de rencontre particulièrement brillante.

ijema.

Juniors élite

Classement des juniors élite pour les groupes romands :

Groupe 4 : 1. Fleurier, Bienne, La Chaux-de-Fonds et Young-Sprinters, 3-4 ; 2. Le Locle, 4-4 ; 3. Moutier et Lausanne, 3-2 ; 4. Fribourg, 2-0.
Groupe 5 : 1. Sierre, 3-6 ; 2. Viège et Genève-Servette, 2-4 ; 3. Forward Morges, 4-4 ; 4. Charrat, 4-2 ; 5. Sion, 2-1 ; 6. Villars-Champéry, 3-1 ; 7. Montana-Crans, 2-0.

● Au cours d'un match amical qui s'est disputé sur la nouvelle piste en glace du Real Madrid, la première du genre construite en Espagne, Megève a battu Genève-Servette II par 7-6.

● A Prague, la première rencontre internationale de la saison opposant les équipes de Tchecoslovaquie et du Canada s'est terminée sur un résultat nul de 4-4.

Les mondiaux de 1971

Ainsi la Ligue suisse de hockey sur glace a décidé. Les champions du monde du groupe A de 1971 ont été attribués à Berne (premier tour) et à Genève (deuxième tour). Ceux du groupe B ont été attribués à La Chaux-de-Fonds et à Lyss. Cependant, certains matches du groupe B — les moins importants — auront lieu à Berne et à Genève, laissant aux deux villes nommées précédemment les grands matches, notamment ceux de l'équipe suisse.

Voilà une bonne nouvelle pour les Romands puisque deux de leurs patinoires ont été retenues.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS: Assemblée générale de section, lundi 24 novembre, à 20 h. 15, nouvelle salle, à la Maison du Peuple.

NEUCHÂTEL: Groupe des conseillers généraux, 24 novembre à 19 h. et 27 novembre, à 20 h. 15, à l'Hôtel du Soleil. Ordre du jour : le 24, travail des commissions ; le 27, séance du Conseil général du 1^{er} décembre.

NEUCHÂTEL: Groupe féminin. — Séance, mercredi 26 novembre, à 20 h. 15, à l'Hôtel City. « Comment désignons-nous nos élus? », par Joseph Papaux.

JURA
DISTRICT DE COURTELARY. — Assemblée générale des délégués de la Fédération socialiste du district de Courtelary, le mardi 25 novembre 1969 à 20 h. 15, à la Maison du Peuple, à Saint-Imier. Ordre du jour : élection d'un juge au Tribunal de district.

COURT. — Le Parti socialiste invite tous ses membres ainsi que les sympathisants et les citoyennes qui pour la première fois pourront participer aux élections communales, à son

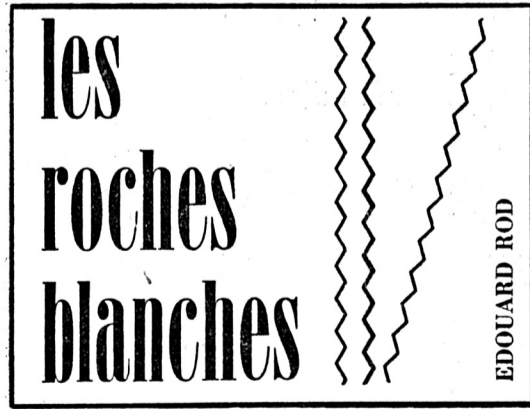
assemblée fixée au lundi 24 novembre, à 20 h. 15, au collège. Le programme du parti sera élaboré et le député Wisard de Crêmines, parlera de la participation socialiste sur le plan communal.

CANTON DE VAUD
LAUSANNE. — Assemblée extraordinaire du Parti socialiste lausannois lundi 24 novembre, à 20 h. 30, à la salle N° 4 de la Maison du Peuple.
PULLY. — Lundi 24 novembre, à 20 h. 15, à la Comète. Groupe du Conseil communal.

ROLLE: Assemblée du parti, mardi 25 novembre, à 20 h. 15, au Café du Parc.

CANTON DE GENÈVE
FRACTION MUNICIPALE: Le groupe socialiste du Conseil municipal de la ville est convoqué pour lundi 24 novembre, à 18 h. 30, au Café de la Terrasse, Longemalle 8.

SERVICES INDUSTRIELS: Les membres de la commission du PSG qui s'occupe des S.I. sont convoqués pour lundi 24 novembre, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, Longemalle 8.



Avec cette dernière recommandation, elle le reconduisit jusqu'au portail, et revint poursuivre sa vague rêverie, où se conciliaient tant de sentiments contraires. « Décidément, pensa-t-elle, il ne saura jamais ce qu'il veut !... » Elle avait si souvent déjà constaté et déploré, chez son fils, cette absence de ligne fixe, cette incertitude de volonté : il s'en allait au gré des choses, sans but précis, sans calcul. Est-ce qu'au moment de choisir sa carrière, par exemple, au lendemain de son baccalauréat, il n'avait pas déclaré qu'il voulait faire de la phologie ? Ses parents combattirent ce goût effrayant : il céda, sans résistance, après

une discussion mémorable avec le père Tremblou, qui n'écouit rien et criait comme un sourd: « Tu seras ministre ou paysan comme moi !... » Mais ensuite, que d'hésitations, que de doutes il avait traversés ! Quelques mois à peine avant sa consécration, ses études achevées, ne s'était-il pas mis en tête de renoncer au saint ministère, sa foi, disait-il, n'étant pas assez forte ? Il avait fallu le raisonner, le prêcher, l'endoctriner : « Et l'argent que nous avons dépensé pour toi ?... » grondait son père. Maintenant, il arrivait au port, c'est vrai, mais il ne pensait qu'à ses sermons, à ses visites de pauvres, aux affaires de la paroisse ; toujours, il fallait lui rappeler ses intérêts, son avenir, sa personne enfin, dont il semblait parfois oublier l'existence, comme s'il n'avait pas sur lui-même une espèce d'hypothèque : le capital amassé par les sueurs des ancêtres ; comme s'il ne devait pas à leurs longues fatigues, en troquant la blouse et les sabots contre le rabat pastoral, de devenir à son tour un bourgeois, un monsieur — le premier de la lignée — de fonder une souche nouvelle, grasse, riche, considérée, prospère, qui prendrait rang bientôt parmi les bonnes familles du pays... Oui, ces idées qu'elle n'aurait pas su formuler tourmentaient la vieille paysanne, tandis qu'elle se répétait seulement : « Jamais il ne saura mener sa barque ! Heureusement que je suis là !... »

Tremblou, cependant, suivait sans hâte la route qu'il connaissait déjà. La neige avait disparu des cimes du Jura : seule, la Dôle émergeait

des lignes sombres, toute blanche dans le ciel clair. Des souffles printaniers ridaient la surface bleue du lac, qui, rutilante sous le soleil, semblait par endroits couverte de mailles d'argent. Et le jeune homme rêvait aussi. Mais ce n'étaient point ses intérêts du lendemain qui le préoccupaient : ses pensées le ramenaient au passé, en évoquaient des figures oubliées, des tableaux effacés, ou retrouvaient, de place en place, des impressions enfuies, que réveillait un détail du paysage : le mamelon arrondi qui surplombait la route, la berge où les gamins venaient se baigner, séparés du chemin par un rideau d'acacias. Puis, elles franchirent des années, errèrent autour des visages nouveaux rencontrés ces derniers jours, finirent par se fixer — pourquoi ? — sur l'apparition de M^{me} Massod de Bussens, telle qu'elle s'était esquissée sous la véranda, quand, son enfant à la main, elle rappelait Nestor. Alors elles l'absorbèrent si bien, qu'il s'arrêta machinalement devant la grille des « Tilleuls », sonna sans regarder l'heure et oublia d'essayer ses souliers, blancs de poussière, selon les prévisions de sa mère.

Il avait mal lu son invitation : le dîner n'était que pour midi et demi, il arrivait une bonne demi-heure à l'avance. Il comprit sa faute à l'air embarrassé du domestique en tablier, qui le fit entrer au salon dont il achevait justement d'enlever les housses. Pour attendre, Tremblou s'établissait devant la table ronde qui faisait milieu ; il ouvrait un album de photographies, quand un petit garçon d'une douzaine d'années, svelte et grand, un col marin encadrant sa figure éveillée sous des cheveux blonds, fit son entrée. Ce fut lui qui salua :

— Bonjour, monsieur !
— Bonjour, mon petit ami !

Ils échangèrent une poignée de main, en se regardant. Puis, de nouveau, l'enfant rompit le silence, en demandant d'une voix claire, sans timidité :

— Vous êtes le nouveau pasteur, n'est-ce pas ?
— Oui.
— Ah !

Il examina le visiteur des pieds à la tête, comme on regarde un objet de curiosité. Un peu d'étonnement parut dans son regard : sans doute, il le trouvait de pauvre mine ; il se mit à dire :

— Il paraît que vous parlez joliment bien, vous !... On ne m'a pas conduit à l'église, dimanche, parce que je n'y vais que tous les quinze jours... C'est bien assez, n'est-ce pas ?... Mais papa et maman y vont tous les dimanches, eux... Ils y étaient... Et, quand ils sont revenus dimanche dernier, ils n'ont parlé que de vous à table... Et papa disait : « Oh ! oh ! c'est un orateur ! un grand orateur !... » Il est pourtant difficile, papa, allez !... Et maman disait : « Tu as bien fait de l'inviter, il doit être seul ici, s'il ne connaît personne !... » C'est vrai que vous ne connaissez personne ?...

(A suivre.)

NOTRE SOUSCRIPTION

Nous nous permettons, en cette fin d'année, de lancer un appel à votre générosité. Notre journal, vous le pensez bien, en cette époque de concentration de la presse, doit lutter pour que ce maintienne une véritable défense de la démocratie, qui n'existerait plus au moment où l'opinion publique serait dirigée uniquement par une presse à grand tirage au service d'une seule idée. Nous remercions vivement tous ceux qui, avant même notre appel, nous ont versé des sommes petites ou grandes, qui font bien augurer de la suite de notre souscription. Merci à tous.

NEUCHÂTEL

M. C., La Chaux-de-Fonds	1.—	E. A., Neuchâtel	20.—	A. T., Delémont	6.—
M. L., Neuchâtel	2.—	A. M., La Chaux-de-Fds	10.—	R. B., Moutier	6.—
A. B., La Chaux-de-Fonds	1.—	C. M., Le Locle	10.—	G. M., Delémont	2.—
J. F., La Chaux-de-Fonds	6.—	H. V., Neuchâtel	3.—	R. B., Fontenais	4.—
R. D., Cernier	1.—	G. L., Neuchâtel	3.—	J.-V., Tramelan	1.—
A. A., Corcelles	6.—	B. H., Les Brenets	2.—	M. M., Bienne	1.—
J. K., La Chaux-de-Fonds	4.—	G. O., La Chaux-de-Fonds	6.—	J. G., Tramelan	5.—
A. W., Neuchâtel	1.—	R. D., La Chaux-de-Fonds	2.—	F. G., Tramelan	6.—
A. C., Pesieux	1.—	R. V., Neuchâtel	3.—	Y. G., Moutier	3.—
A. F., Marin	3.—	H. H., La Chaux-de-Fonds	8.—	R. G., Tramelan	1.—
E. P., La Chaux-de-Fonds	4.—	J.-P. G., Neuchâtel	1.—	F. R., Corgémont	1.—
A. R., Neuchâtel	2.—	F. H., Neuchâtel	3.—	A. C., Bienne	2.—
S. L., La Chaux-de-Fds	11.—	E. H., Les Brenets	6.—	J. F., Villeret	2.—
A. S., La Chaux-de-Fonds	6.—	G. M., La Chaux-de-Fonds	6.—	W. F., Reconville	1.—
G. G., Neuchâtel	1.—	R. S., Montmollin	56.—	L. C., Courrendlin	4.—
M. L., Neuchâtel	2.—	M. L., Neuchâtel	2.—	A. M., Courtételle	6.—
F. F., Les Verrières	1.—	F. D., Le Locle	6.—	R. G., Villeret	1.—
M. J., Neuchâtel	1.—	R. D., Buttes	3.—	P. C., Vicques	2.—
L. T., Le Locle	6.—	W. L., La Chaux-de-Fonds	6.—	Y. H., Villeret	3.—
J. B., Cornaux	6.—	G. W. D., La Chaux-de-Fds	6.—	A. R., Bienne	10.—
H. J., Le Locle	56.—	M. C., La Chaux-de-Fonds	7.—	F. H., Sonviller	2.—
A. I., Neuchâtel	1.—	J. H., La Chaux-de-Fonds	50.—	Y. J.-K., Bienne	8.—
W. D., Fleurier	1.—	M. G., La Chaux-de-Fonds	5.—	J. D., Moutier	15.—
A. B., Buttes	1.—	U. J., La Chaux-de-Fonds	3.—	C. J., Bienne	3.—
W. D., Buttes	1.—	J. B., Cornaux	3.—	H. P., Delémont	6.—
W. H., La Chaux-de-Fonds	1.—	J.-P. N., Neuchâtel	10.—	C. M., Bellelay	6.—
W. N., Le Locle	4.—	J. M., Neuchâtel	3.—	R. E., Porrentruy	1.—
M. V., Les Ponts-de-Martel	1.—	H. V., Neuchâtel	3.—	E. H., Courroux	6.—
G. G., Môtiers	1.—	J.-P. F., La Chaux-de-Fds	3.—	R. D., Tramelan	6.—
H. G., La Chaux-de-Fonds	6.—	R. D., Cernier	2.—	R. M., Tramelan	6.—
P. F., La Chaux-de-Fonds	6.—	M. L., Neuchâtel	1.50	D. G., Bienne	6.—
A. N., La Chaux-de-Fonds	6.—	M. J., Le Locle	2.—	E. L., Delémont	6.—
C. E., Gen-sur-Coffrane	6.—	J. P., Pesieux	1.—	A. G., Villars-Fontenais	2.—
M. S., Le Locle	6.—	J. N., La Chaux-de-Fonds	2.—	A. H., Sonviller	1.—
G. P., Neuchâtel	11.—	A. P., Areuse	1.—	E. G., Saint-Imier	6.—
P. R., La Chaux-de-Fonds	1.—	H. D., Les Hauts-Geneveys	2.—	A. H., Sonviller	1.—
M. D., La Chaux-de-Fonds	1.—	A. M., Saint-Aubin	2.—	E. C., Bienne	5.—
M. S., La Chaux-de-Fonds	2.—	A. S., La Chaux-de-Fds	250.—	A. W., Bienne	1.—
M. J., Le Locle	2.—	Don anonyme	1000.—	H. W., Saint-Imier	7.—
R. C., La Chaux-de-Fonds	4.—	C. B., Neuchâtel	10.—	E. G., Les Reussillec	3.—
J. V., La Chaux-de-Fonds	1.—	A. P. G. M., H. K.,	10.—	H. K., Renan	2.—
A. S., La Chaux-de-Fonds	1.—	La Chaux-de-Fonds	210.—	G. M., Delémont	2.—
O. R., Cressier	6.—	L. T., Valangin	1.50	R. G., Saint-Imier	2.—
J. S., La Chaux-de-Fonds	6.—	R. C., La Chaux-de-Fonds	2.—	H. B., Bienne	1.—
B. H., Neuchâtel	6.—	E. P., La Chaux-de-Fonds	2.—	F. R., Corgémont	1.—
R. M., Le Locle	2.—	W. D., Buttes	1.—	G. H., Moutier	1.—
R. B., Pesieux	3.—	W. N., Le Locle	2.—	R. M., Moutier	2.—
L. G., Les Brenets	3.—	E. H., Le Locle	2.—	V. J., Fontenais	1.—
E. B., La Chaux-de-Fonds	3.—	U. J., La Chaux-de-Fonds	2.—	O. L., Cortébert	1.—
S. S., Neuchâtel	9.—	W. H., La Chaux-de-Fonds	1.—	J. C., Bienne	1.—
Fam. S., La Chx-de-Fds	30.—	O. S., Neuchâtel	1.—	A. W., Bienne	1.—
J. M., Cortailod	8.—	Parti socialiste, Rochefort	20.—	F. G., Moutier	20.—
A. G., La Chaux-de-Fonds	6.—	C. M., Le Locle	2.—	G. B.-C., Villeret	1.—
O. J., La Chaux-de-Fonds	6.—	J.-P. G., Neuchâtel	2.—	A. H., Sonviller	1.—
G. D., Les Brenets	11.—	J. B., Cornaux	50.—	A. C., Bienne	2.—
C. B., Neuchâtel	100.—	M. L., Neuchâtel	1.50	R. B., Fontenais	7.—
A. P., Areuse	1.—	J.-P. G., Le Locle	2.—	H. W., Saint-Imier	7.—
L. T., Valangin	1.—	M. L., Neuchâtel	1.50	G. M., Delémont	2.—
A. R., Pesieux	1.—	G. G., Fleurier	5.—	R. G., Saint-Imier	2.—
M. H., Chez-le-Bart	1.—	M. L., La Chaux-de-Fonds	5.—	H. B., Bienne	1.—
E. S., Le Locle	1.—	G. G., Neuchâtel	5.—	A. W., Bienne	1.—
R. D., La Chaux-de-Fonds	4.—	R. A., La Chaux-de-Fonds	1.—	C. V., Bienne	2.—
G. G., Fleurier	5.—	A. S., La Chaux-de-Fonds	5.—	R. D., Bienne	3.—
J.-P. H., Neuchâtel	1.—	M. L., Neuchâtel	1.50	F. R., Corgémont	1.—
R. B., Les Brenets	50.—	F. F., Les Verrières	1.—	H. K., Renan	2.—
G. H., La Chaux-de-Fonds	6.—	H. D., Les Hauts-Geneveys	2.—	J. F., Villeret	1.—
C. N., La Chaux-de-Fonds	6.—	J. B., Le Locle	10.—	J. B., Fontenais	7.—
A. C., La Chaux-de-Fonds	6.—	M. S., La Chaux-de-Fonds	2.—	J. P., Fontenais	1.—
A. A., La Sagne	6.—	M. D., La Chaux-de-Fonds	1.—	J. C., Bienne	1.—
E. H., La Chaux-de-Fds	50.—	A. R., Neuchâtel	1.—	W. B.-H., Villeret	1.—
C. P., Cortailod	6.—	C. O., Saint-Sulpice	1.—	C. V., Bienne	2.—
C. B., La Chaux-de-Fonds	6.—	W. D., Buttes	1.—	H. W., Saint-Imier	7.—
R. C., Cortailod	16.—	A. P., Areuse	1.—	G. M., Delémont	1.—
H. C., Pesieux	1.—	A. F., Marin	2.—	R. B., Fontenais	2.—
J. M., Neuchâtel	1.—	J. M., Cortailod	5.—	R. G., Saint-Imier	2.—
A. M., Saint-Aubin	2.—	J. P., Pesieux	1.—	E. G., Tramelan	1.—
A. A., Môtiers	1.—	A. T., Neuchâtel	1.—	H. C., Delémont	2.—
A. S., Corcelles	1.—	R. C., La Chaux-de-Fonds	2.—	A. G., Villars-Fontenais	2.—
F. P., Neuchâtel	6.—	J.-P. G., Le Locle	2.—	A. H., Sonviller	1.—
R. H., Gen-sur-Coffrane	6.—	C. M., Le Locle	2.—	G. H., Moutier	1.—
E. V., La Chaux-de-Fds	20.—	M. L., La Chaux-de-Fonds	2.—	O. L., Cortébert	1.—
R. E., La Chaux-de-Fds	56.—	C. K., La Chaux-de-Fonds	2.—	H. K., Renan	2.—
M. I., Le Locle	100.—	L. T., Valangin	1.50		
Anonyme	2.—	W. P., Le Locle	2.—		
F. D., La Chaux-de-Fds	100.—	M. R., La Chaux-de-Fonds	2.—		
F. D., La Chaux-de-Fds	20.—	R. D., La Chaux-de-Fonds	2.—		
Un ami du journal,		E. P., La Chaux-de-Fonds	2.—		
La Chaux-de-Fonds	300.—	W. N., Le Locle	2.—		
J. P., Pesieux	4.—	A. M., Saint-Aubin	2.—		
A. J., Fontainemelon	4.—	H. M., Saint-Aubin	1.—		
R. H., La Neuveville	6.—	R. S., Neuchâtel	5.—		
J. D., Le Locle	16.—	U. J., La Chaux-de-Fonds	5.—		
J.-P. F., La Chaux-de-Fds	36.—	M. L., Neuchâtel	1.50		
A. G., La Chaux-de-Fds	56.—	Y. J.-K.	5.—		
A. W., Neuchâtel	1.—	Parti socialiste, Brenets	50.—		
A. A.-D., La Chx-de-Fds	10.—	J.-P. G., Neuchâtel	2.—		
J. V.-K., La Chx-de-Fds	3.—	H. V., Neuchâtel	5.—		
G. L., La Chaux-de-Fonds	20.—	R. D., Cernier	1.—		
M. R., La Chaux-de-Fonds	1.—	Un ami de la «Senti»	200.—		
A. C., La Chaux-de-Fonds	6.—	M. L., Neuchâtel	3.—		
J. H., La Chaux-de-Fonds	1.—	E. P., La Chaux-de-Fonds	2.—		
G. S., La Chaux-de-Fonds	6.—	M. L., Neuchâtel	1.50		
P. P., Fontainemelon	6.—	G. P., Cortailod	1.—		
D. J., Pesieux	56.—	F. F., Les Verrières	1.—		
F. H.-D., Neuchâtel	56.—	L. T., Valangin	1.50		
G. H., La Chaux-de-Fonds	5.—	J.-P. G., Le Locle	7.—		
M. R., Corcelles	5.—	A. R., Neuchâtel	1.—		
M. L., La Chaux-de-Fonds	4.—	W. D., Buttes	1.—		
M. B., Couvet	5.—	E. H., Le Locle	2.—		
C. M., Le Locle	2.—	A. M., Saint-Aubin	2.—		
R. S., Neuchâtel	3.—	C. M., Le Locle	2.—		
A. G., La Chaux-de-Fonds	3.—	M. D., La Chaux-de-Fonds	1.—		
A. G., Le Locle	4.—	A. P., Areuse	2.—		
R. D., La Sagne	6.—	R. S., Neuchâtel	2.—		
R. R., La Chaux-de-Fonds	6.—	J. P., Pesieux	1.—		
M. G., Gen-sur-Coffrane	10.—	W. P., Le Locle	2.—		
M. K., La Chaux-de-Fds	10.—				
B. R., Corcelles	1.—				
D. C., La Chaux-de-Fds	40.—				
D. C., La Chaux-de-Fds	16.—				
M. H., La Chaux-de-Fonds	2.—				
S. H. P., La Chx-de-Fds	20.—				
E. B., Couvet	2.—				
N. N., La Chaux-de-Fonds	6.—				
G. P., Cortailod	2.—				
H. B., La Chaux-de-Fonds	3.—				
A. M., Le Locle	1.—				
A. D., La Chaux-de-Fonds	6.—				
M. C., La Chaux-de-Fonds	2.—				
C. A., Couvet	3.—				
J. B., Le Locle	8.—				
H. C., La Chaux-de-Fonds	8.—				
J. H.-D., La Chx-de-Fds	10.—				
N. A., Neuchâtel	2.—				
A. S., Le Locle	6.—				
P. L'E., Le Locle	16.—				
En souvenir de M. T.	15.—				
A. B., La Chaux-de-Fonds	6.—				
J. N., La Chaux-de-Fonds	2.—				
J. H., La Chaux-de-Fonds	3.—				
Y. J., La Chaux-de-Fonds	6.—				
F. B., Saint-Sulpice	10.—				
W. M., La Chaux-de-Fds	6.—				
M.-H. B., La Chx-de-Fds	6.—				
R. A., La Chaux-de-Fonds	2.—				
G. J., Pesieux	9.—				
M. F., Les Verrières	1.—				
C. B., Le Locle	6.—				
C. W., Neuchâtel	2.—				
E. R., Chambrellen	6.—				
G. J., Cortailod	6.—				
J. D., Neuchâtel	1.—				
A. G., La Chaux-de-Fonds	5.—				
J.-P. G., Le Locle	1.—				
M. B., La Chaux-de-Fonds	1.—				
B. D., Neuchâtel	23.—				
M. K., La Chaux-de-Fds	100.—				

JURA

G. N., Bienne	4.—	A. T., Delémont	6.—
E. C., Courrendlin	1.—	R. B., Moutier	6.—
A. H., Sonviller	3.—	G. M., Delémont	2.—
G. M., Delémont	3.—	R. B., Fontenais	4.—
R. M., Porrentruy	6.—	J.-V., Tramelan	1.—
E. G., Saint-Imier	6.—	M. M., Bienne	1.—
R. C., Moutier	3.—	J. G., Tramelan	5.—
J.-R. G., Delémont	2.—	F. G., Tramelan	6.—
J. C., Bienne	2.—	Y. G., Moutier	3.—
J. C., Glovelier	1.—	R. G., Tramelan	1.—
A. W., Renan	1.50	F. R., Corgémont	1.—
R. S., Moutier	6.—	A. C., Bienne	2.—
J. P., Cortébert	1.—	J. F., Villeret	2.—
G. T., Saint-Imier	1.—	W. F., Reconville	1.—
R. P., Tavannes	4.—	L. C., Courrendlin	4.—
H. K., Renan	1.—	A. M., Courtételle	6.—
O. L., Cortébert	4.—	R. G., Villeret	1.—
M. J., Fontenais	1.—	P. C., Vicques	2.—
W. S., Reconville	6.—	Y. H., Villeret	3.—
M. M., Courtelary	6.—	A. R., Bienne	10.—
P. M., Fontenais	6.—	F. H., Sonviller	2.—
R. M., Moutier	1.—	Y. J.-K., Bienne	8.—
A. T., Tavannes	6.—	J. D., Moutier	15.—
M. V., Fontenais	6.—	C. J., Bienne	3.—
U. R., Courtelary	1.—	H. P., Delémont	6.—
O. P., Delémont	1.—	C. M., Bellelay	6.—
E. B., Saint-Imier	5.—	R. E., Porrentruy	1.—
A. W., Bienne	1.—	E. H., Courroux	6.—
G. H., Moutier	1.—	R. D., Tramelan	6.—
J. F., Vicques	1.—	D. G., Bienne	6.—
A. W., Delémont	2.—	E. L., Delémont	6.—
F. L., Villeret	4.—	A. G., Villars-Fontenais	2.—
R. G., Saint-Imier	4.—	A. H., Sonviller	1.—
H. W., Saint-Imier	9.—	E. G., Saint-Imier	6.—
J. B., Corgémont	1.—	A. H., Sonviller	1.—
G. G., Saint-Imier	1.—	E. C., Bienne	5.—
E. V., Tramelan	6.—	A. W., Bienne	1.—
F. G., Moutier	6.—	H. W., Saint-Imier	7.—
C. V., Bienne	4.—	G. M., Delémont	2.—

DIVERS

H. B., Puidoux	1.—	H. B., Puidoux	1.—
Anonyme	35.—	Anonyme	35.—
Y. F.-F., Genève	9.—	Y. F.-F., Genève	9.—
W. S., Lausanne	6.—	W. S., Lausanne	6.—
J. S., Berne	6.—	J. S., Berne	6.—
M. L., Fribourg	3.—	M. L., Fribourg	3.—
L. H., Ostermundigen	20.—	L. H., Ostermundigen	20.—
R. P., Morat	1.—	R. P., Morat	1.—
J. T., Lausanne	6.—	J. T., Lausanne	6.—
C. F., Berne	6.—	C. F., Berne	6.—
P. B., Lyss	1.—	P. B., Lyss	1.—
M. T., Bâle	1.—	M. T., Bâle	1.—
F. S., Zurich	10.—	F. S., Zurich	10.—
C.-F. P., Berne	100.—	C.-F. P., Berne	100.—
C. M., Pully	2.—	C. M., Pully	2.—
R. K., Chexbres	2.—	R. K., Chexbres	2.—
V. S., Yverdon			

Einsiedeln : mille ans de rayonnement par le travail et la prière

ou la présence du plus beau monument de style baroque d'Europe

Einsiedeln se trouve, à la fois, au cœur de notre Suisse et de la chrétienté. Située à quelque 900 m. d'altitude, emprisonnée par des montagnes, prolongée par de verdoyants pâturages, cette cité de près de dix mille habitants peut être atteinte aujourd'hui, que vous veniez de Lucerne ou de Zurich, en moins d'une heure par la route ou par le chemin de fer.

Il n'en était pas de même autrefois où il fallait suivre les sentiers abrupts de la montagne, zigzaguer dans les défilés impressionnants avant de pouvoir pénétrer dans une sorte de cuvette boisée, sauvage, où ne demeuraient que quelques ermites solitaires appelés à la prière par une vocation profonde.

Aujourd'hui encore, il est possible, et combien souhaitable! d'emprunter, dès que la saison le permet, l'un des cinq itinéraires qui, par la montagne, s'ouvrent, comme les doigts de la main, sur ce haut lieu historique.

On peut ainsi choisir le tracé qui passe par le Holzegg (1407 m.), celui de la Haggenegg (1477 m.) ou ceux de l'Etzel, le plus fréquenté jadis (959 m.), du Schnabelsberg et du Katzenstrick (1054 m.), et enfin celui de la Sattellegg.

Le spectacle offert par le monastère, depuis ces hauteurs, est grandiose et incomparable. Avec la vallée ouverte en éventail sur des pâturages ondoyants de clairières

forêt toute proche qui souligne encore, par ses parfums et son mystère, cette étrange sensation de bien-être et de recueillement qui vous imprègne tout à coup.

Un nom qui revient sans cesse

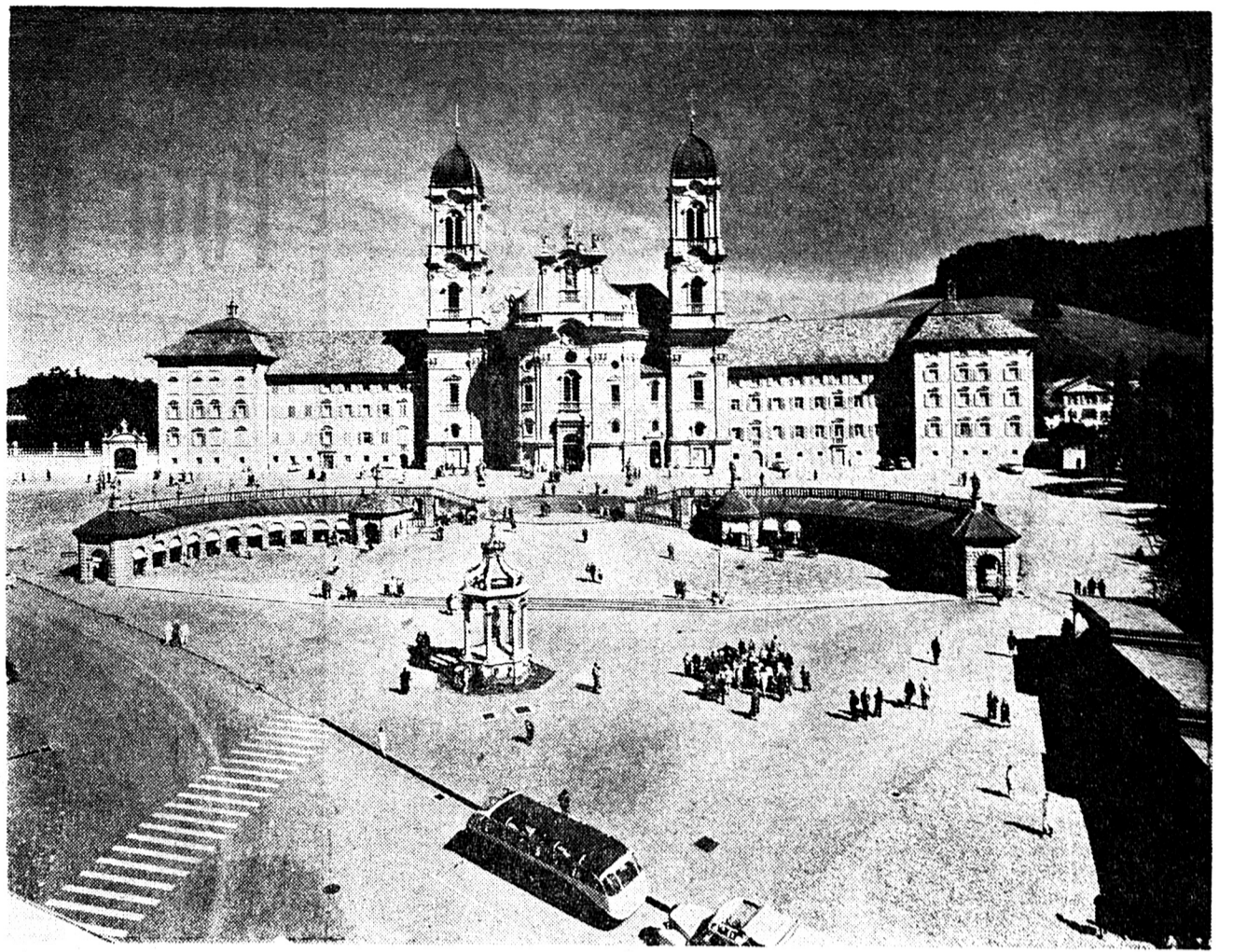
Ce nom, c'est celui du fondateur d'Einsiedeln: saint Meinrad. Curieuse figure que celle de cet ermite auréolé de légendes et dont le souvenir n'a cessé de croître.

La Souabe méridionale fut sa patrie. Il y laissa sa jeunesse et ses premiers espoirs.

Devenu prêtre et moine de l'abbaye de Reichenau, sur le lac de Constance, il s'employa d'abord à acquérir une vaste érudition puis fut désigné par son abbé pour diriger une école monastique à Benken, à proximité du lac de Zurich.

Vers 828, il opta pour un ermitage au col de l'Etzel. Le silence et la solitude le rapprochèrent alors davantage de Dieu. Pour être en étroite communion avec lui, il s'enfonça plus avant encore dans cette forêt sombre que l'on croyait, à l'époque, hantée par les mauvais esprits. Il y défricha le sol pour le forcer à rendre ce dont il avait besoin pour subsister. Il voulait redonner une âme à cette terre livrée à la nature.

Malheureusement, au milieu de l'hiver de 861, le 21 janvier — il



Le prestigieux monastère

(Photos Damian Rutishauser et Benedikt Rast)

du prestigieux monastère. Puis, après que l'empereur Othon I^{er} eut légalisé la nouvelle fondation (947 et 1039), les reliques de saint Meinrad furent ramenées à l'endroit où eut lieu le martyre. La tête du pieux homme a été conservée depuis dans le tabernacle de marbre de la sainte chapelle.

Mille ans d'histoire reposent ainsi sur la présence de ce moine qui marqua le pays de ses mains et de son sang et qui immortalisa, par son exemple et sa volonté, par sa foi et son courage, une œuvre qui instille aujourd'hui, à des milliers de pèlerins, l'espérance et la charité.

L'essor du monastère

Pour remplacer le premier cloître, qui dut être austère, on ne tarda pas à ériger un monastère, reconstruit à plusieurs reprises à la suite d'incendies. Même si la forêt sombre appartenait à l'abbaye aux termes d'une donation en bonne et due forme de l'empereur Henri II, en 1018, les gens du pays ne manquaient pas une occasion de revendiquer certains des plus beaux pâturages. Un tribunal royal finit par trancher cette situation inquiétante. Pas pour longtemps, malheureusement. En 1215, en effet, grâce à la complaisance de Rodolphe le Vieux, les Schwytzois purent reprendre certaines terres. Un peu plus tard, les comtes de Rapperswil, à leur tour, voulurent imposer leurs lois aux moines. Puis ce furent les luttes entre les Habsbourg et les Confédérés qui firent le plus souffrir l'abbaye. Des pillages s'organisèrent. Des ravages furent commis.

La vogue des pèlerinages

Si les pèlerinages d'Einsiedeln remontent au XIII^e siècle, ce n'est qu'au XV^e siècle qu'ils connurent un essor non seulement réjouissant mais prodigieux. On y venait de toute l'Europe. Princes et princesses, rois et reines, riches marchands ou pauvres ouvriers se retrouvaient devant la sainte chapelle en une foule recueillie. On y dénombrait, à l'époque, plus de soixante auberges. Celles destinées aux pauvres pouvaient abriter jusqu'à 300 personnes chacune. On y enregistrait ainsi plus de 150 000 pèlerins chaque année.

Guerres et destructions

Mais les luttes se poursuivirent et l'abbaye dut repousser de nombreux assauts encore avant de pouvoir rayonner dans la paix et la sérénité. Pendant deux siècles (XVII^e et XVIII^e) ce fut la splendeur d'un haut lieu devenu considéré et considérable et où se retrouvaient tous les grands d'Europe.

En 1798, malheureusement, les armées révolutionnaires françaises

décidèrent de tout saccager. Le monastère fut profané, l'architecture détériorée, les trésors abîmés, certaines reliques jetées aux quatre vents.

Ce ne fut que trois ans plus tard que les moines purent réintégrer leur maison odieusement mutilée. Et les nouvelles espérances connurent de nouvelles désillusions! A chaque coup, les courageux moines se remettaient à la tâche et réussissaient le miracle de faire renaître, avec une patience qui n'avait d'égale que l'amour, la beauté des ruines, la vérité du désastre.

Aujourd'hui, le monastère d'Einsiedeln compte plus de 200 moines, 11 frères clercs, plus de 60 frères convers et 320 à 350 élèves répartis en un gymnase et un lycée.

Un monument exceptionnel

A cette gigantesque abbaye de style baroque, seul l'Escurial, construit au XVI^e siècle par Philippe II, peut être comparé. Le monastère d'Einsiedeln constitue un ensemble unique d'une richesse inestimable et d'une symétrie parfaite. Les bâtiments, longs de 156 mètres et larges de 136, y compris les cours intérieures au nombre de quatre, atteignent une surface de plus de 20 000 m². Quant aux murs extérieurs — 258 m. sur 255 m. — ils entourent une propriété de quelque six hectares et demi. L'église seule comporte près de 100 m. de longueur et les dépasse largement si nous lui ajoutons le chœur supérieur d'une longueur de 13 m. La largeur de la nef est de 41 m. 40. La coupole de la Nativité dépasse 37 m. de hauteur. L'intérieur des bâtiments conventuels est sans luxe, si nous exceptons la grande salle dite des princes et la bibliothèque forte de 100 000 volumes, 1300 manuscrits et 1200 incunables.

Les merveilles de l'abbatiale

L'église abbatiale, construite de 1719 à 1735 d'après les plans du frère convers Gaspard Mosbrugger, est de style baroque pittoresque de l'Allemagne méridionale avec des détails prélevés de la Renaissance. Les stucs et les peintures ont été exécutés pour la plupart par les célèbres frères Asam, de Munich. On doit les autels aux frères Carlone de Sciarra et à Giudice de Milan. Le chœur, construit entre 1674 et 1680, est l'œuvre de Kraus d'Augsbourg, à l'exception du tableau du maître-autel dû à Deschwanden en 1859. L'orgue est plus moderne (1930-1933). Exclusivement électrique, il est l'œuvre d'Albert Moser de Munich et comporte 3 claviers, 106 registres et 9000 tuyaux.

Les douze cloches ont été fondues au XVII^e siècle par les frères Rosier de la Lorraine. L'une atteint le poids de 142 quintaux.

Ce fut enfin Brandenburg de Zoug qui assura la réalisation des peintures de la pénitencerie.

L'église renferme également de très belles statues taillées dans des bois précieux, des enluminures uniques et des autels de grande valeur.

Une ruche bourdonnante

Si l'artisanat s'est développé dans le bourg d'Einsiedeln tout au long des siècles, les moines en furent les pionniers. Ils le sont restés dans tous les domaines. On en trouve qui excellent dans le travail de la terre, dans l'élevage du bétail — surtout dans celui, millénaire, des chevaux. La devise de l'Ordre de saint Benoît, le patron de la communauté, n'est-elle pas du reste *Ora et labora* (Prie et travaille)?...
Ma. M.

L'élevage des chevaux est millénaire au monastère



Les travaux agricoles n'ont plus de secrets pour les moines

sylvestres, le regard plonge et se perd dans un labyrinthe de chemins romantiques convergeant tous, en une harmonie de lignes, vers le monastère qui dresse ses silhouettes jumelles et majestueuses, fort belle illustration de la plus imposante cathédrale baroque d'Europe.

On est d'abord frappé par les dimensions du lieu, la pureté de ses formes, l'harmonie des ensembles extérieurs et ce silence qui est déjà une prière. Les pèlerins vont, viennent, parlent... Mais il semble que leurs voix, ici, disparaissent et se mêlent au soupir des vieux murs qui respirent et à la rumeur de la

avait gelé à pierre fendre — deux meurtriers lui ôtèrent la vie. La justice des hommes n'allait pas tarder: les assassins furent exécutés à Zurich. Quant au corps du moine, on l'inhuma dans l'île de Reichenau.

Sa cellule, appelée « Meginratescella », fut le premier nom d'Einsiedeln.

Le branle est donné

En 934, saint Eberhard, alors prévôt de la cathédrale de Strasbourg, dressa les premiers jalons

toutes les voitures rouillent...

la vôtre aussi! Et sa valeur baisse de jour en jour. Domage! Les changements fréquents de température produisent de la condensation tout au long de l'année. Condensation, eau de neige et sel en hiver se mélangent à toutes sortes d'impuretés et engendrent d'innombrables foyers de corrosion dans toutes les cavités des carrosseries modernes, autoporteuses. Ceux-ci se développent très rapidement et sont généralement découverts trop tard. Mais le test antirouille Dinitrol vous épargnera des surprises désagréables et fort coûteuses. Inutile d'attendre plus longtemps pour faire faire gratuitement le test Dinitrol dans la station ML mentionnée ci-dessous. Car la rouille, elle, ne va pas s'arrêter d'elle-même.

Dinitrol



Carrosserie de la Ruche

A. Haag
Ruche 20 - Tél. (039) 3 21 35 - La Chaux-de-Fonds
Concessionnaire pour Le Locle et le Val-de-Ruz



ZENITH LE CASTEL
dès Fr. 265.-
50 modèles en stock

VON GUNTEN

LA CHAUX-DE-FONDS
Léopold-Robert 23
Tél (039) 2 38 03



Soutenez les
annonceurs
de votre
journal!

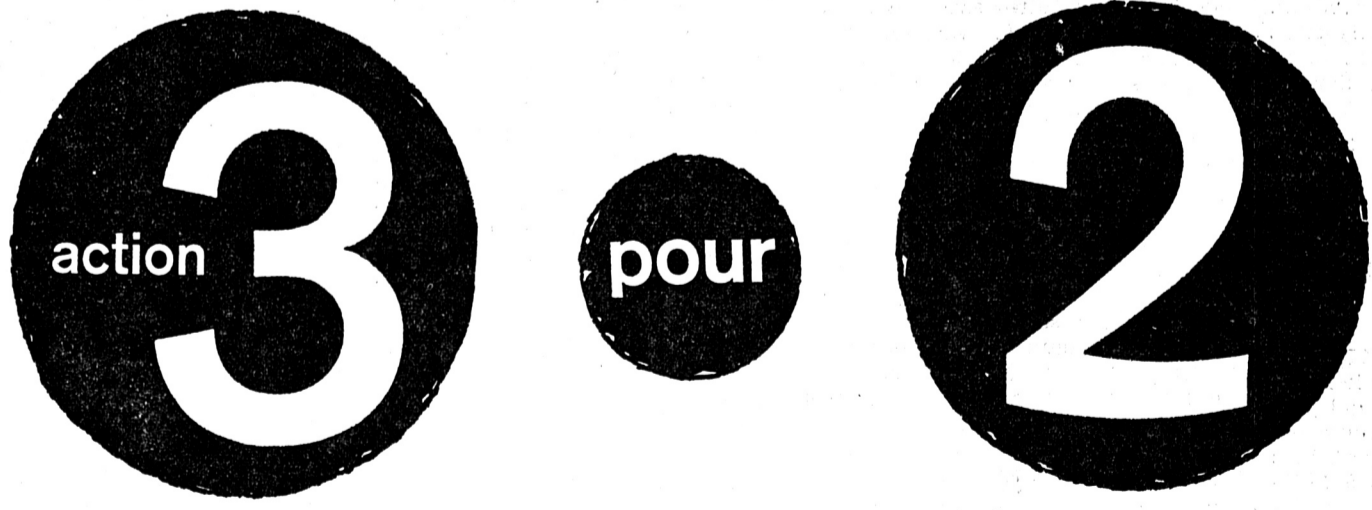


10 pièces Fr. 1.50

Pendant des mois, soigneusement, le Rio 6 sera stocké. Sa feuille d'aluminium qui le protège à l'intérieur de l'emballage le conserve impeccablement jusqu'au jour où vous l'allumez.

"VOTRE TEINTURIER," EHINGER

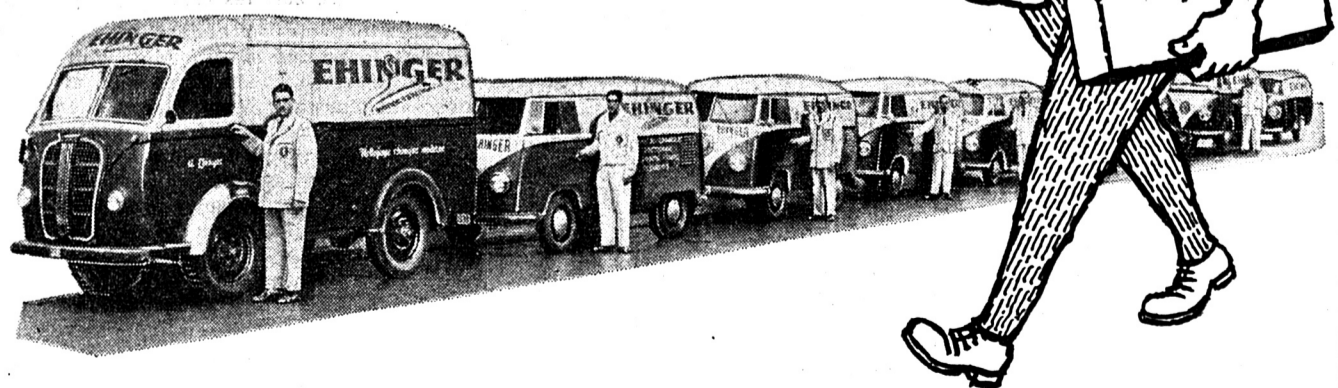
Depuis 1745 au service de la propreté



LA CHAUX-DE-FONDS
Place Neuve 8 - Tél. 3 29 39 (Immeuble Boucherie Chevaline Schneider)

LE LOCLE - Avenue de la Gare (vis-à-vis Confitiserie Bersot) - Tél. 5 48 48

- Autres dépôts:
- Mercerie Alexandre Jeanmaire - Jardinière 41 - La Chaux-de-Fonds
 - Chez Arlette - Mlle Béguelin - Rue de la Balance 14 - La Chaux-de-Fonds
 - Charles Frutiger - Confection et textiles - Rue Andrié 3 - Le Locle
 - Louis Sieber - Nouveautés - Les Brenets
 - Mlle J. Thiébaud - Rue du Collège 1 - Les Ponts-de-Martel



La Chaux-de-Fonds

AU THÉÂTRE

Chants et danses de la Yougoslavie

Sous l'égide de Coop-loisirs, l'ensemble folklorique Ekonomiska Uci-liste Mosa Pijade de Yougoslavie s'est présenté sur la scène de notre Théâtre vendredi soir 21 novembre. Les six musiciens, deux chanteurs et vingt-quatre danseurs et danseuses de cette troupe sont tous professeurs ou élèves de l'Ecole de commerce de la ville de Skopje. L'on se souvient que cette

ville fut détruite entièrement en 1964 par un terrible tremblement de terre.

Le spectacle mis au point par ces jeunes gens — ils sont âgés de 16 à 25 ans — a rempli d'aise un public qui aurait pu être plus étoffé. La musique yougoslave au rythme rapide et allègre accompagnant les danses aux mouvements vifs et plaisants ont enchanté les spectateurs. Les costumes représentant les régions de la Serbie, de la Macédoine, de la Croatie, de la Bosnie et de la Dalmatie ont mis en valeur la richesse de l'habillement yougoslave; les tons variés, mais où le blanc domine toutefois, sont d'un goût parfait.

Si cet ensemble yougoslave n'est pas composé de professionnels, il faut cependant remarquer que leurs productions sont très soignées, pas de fausses notes, pas d'hésitations que l'on pardonnerait facilement à des amateurs; au contraire, un spectacle bien réglé dont l'intérêt augmente au fur et à mesure du déroulement. Les chanteurs aux voix agréables furent cependant desservis par les micros de notre théâtre; notre scène mériterait mieux.

Spectacle en définitif agréable, vivifiant et d'excellente tenue. H.S.

UN VIOLENT FEU DE CAVE. — Samedi matin, à 4 h. 30, un violent feu de cave a éclaté à la rue du Stand 6, dans un local en sous-sol du magasin de confection Lysak. Les premiers secours sont intervenus immédiatement. L'épaisse fumée a nécessité l'emploi des masques à oxygène et l'appel à des groupes de renfort. Après deux heures de lutte, le sinistre était maîtrisé.

La cage d'escalier a subi des dégâts, et des objets entreposés dans les caves ont été calcinés. Les causes de l'incendie ne sont pas connues.

Très beau concert de la Persévérante et l'Avenir

Une assistance nombreuse remplissait la salle de la Maison du Peuple, samedi soir. Juste récompense pour nos deux sociétés ouvrières qui s'étaient spécialement bien préparées pour ce concert d'automne. Nous avons apprécié la fantaisie « Cresson des Prés », de P.-B. Bisselink, où la Persévérante, sous la compétente direction de M. Ch. Superchi, a fait preuve de souplesse, mettant en valeur ses différents registres. « American Panorama », fantaisie-jazz de J. Darling, réclame un art de nuances que nos fanfaristes ont su maîtriser. De ce fait, cette interprétation a été extrêmement appréciée. Enfin, une « Marche avec Tambours », due à M. Superchi, a été exécutée avec un tel entrain qu'elle a été bissée.

En seconde partie, la chorale L'Avenir, qui bénéficie depuis quelques années de l'excellente direction de M. Fred. Mojon, a causé un vif plaisir à son auditoire. Après une excel-

CYCLISTE BLESSÉ. — Un cycliste, M. J.-J. Bonnet, qui circulait hier sur la rue du Casino, en direction nord, a heurté une voiture à la hauteur de l'avenue Léopold-Robert. Le cycliste a fait une chute et a été blessé aux genoux. Après avoir été soigné à l'hôpital, il a pu regagner son domicile.

ÉCOLES SECONDAIRES: La section préprofessionnelle présente son spectacle. — Du mercredi 26 au samedi 29 novembre, chaque soir à 20 h. 15, au Théâtre, la section préprofessionnelle présentera son spectacle annuel. Si vous aimez le mouvement, la variété, la musique, l'enthousiasme et la spontanéité de la jeunesse, vous serez servi à souhait. C'est un travail d'équipe où chacun donne le meilleur de soi-même.

Le programme débute sur des airs de flûte de J. Haydn et W. A. Mozart, d'un groupe ACOO, dirigé par M. R. Oppliger.

« Mîme de rien... » c'est un livre d'images que l'on vous propose de feuilleter. Un livre de la vie, aux illustrations poétiques, émouvantes, amusantes, satiriques ou nostalgiques, animé par 22 élèves.

En deuxième partie, le fantastique spectacle de cape et d'épée « Fracasse... à l'occasion », adaptation très libre de l'œuvre de T. Gauthier, par le corps enseignant de la section préprofessionnelle. Mise en scène par MM. E. Broillet, A. Dubois, J.-Cl. Leuba et G. Maire, personnalités très différentes, ce spectacle, qui groupe une quinzaine d'acteurs principaux entourés de plusieurs dizaines d'élèves et du « Pré-prof's Jazz Band », ne peut qu'être dynamique, farci d'humour et de poésie. Il faut le voir. E. M.

COMMUNIQUÉS

Conférence du pasteur Ch. Rittmeyer. — Entre ce que la tradition chrétienne enseigne au sujet de la fin du monde et du retour du Christ, et ce que le Jésus historique a enseigné à ce sujet, il y a un abîme. Le pasteur Ch. Rittmeyer le prouvera, faits à l'appui. Tandis que Jésus parlait de la fin du monde de l'égoïsme, de la fin d'un monde, les Églises croient superstitieusement à la chimérique fin du monde réel.

CARNET DU JOUR

Cinéma
RITZ: 20.30, «Les Gros Malins».
EDEN: 20.30, «Le Bâtard».
CORSO: 20.30, «Sous le Signe du Taureau».
PLAZA: 20.30, «Commandos».
SCALA: 20.30, «Justine».

Divers
SALLE DE MUSIQUE: 20.15, Ensemble baroque de Paris.
BUFFET DE LA GARE (1er étage): conférence du pasteur Rittmeyer.

Pharmacie d'office
Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66, (Dès 22 h. appeler le No 11.)

LYSS A UN MAIRE SOCIALISTE. — Dimanche, les 4059 citoyens de Lyss près de Bienne avaient à élire un nouveau maire. Le candidat socialiste, M. Anton Maeder, a obtenu 1498 voix alors que le représentant des partis bourgeois, M. Max Gribi obtenait 1380 suffrages. A. Maeder a ainsi été élu nouveau président de la commune de Lyss. La participation au scrutin était de 71,64 %.

lente prestation dans « Jeune Forgeon », d'Andreea, elle s'est particulièrement affirmée dans « Souliko », de P.-A. Gaillard, par une interprétation pleine de douceur et de nuances. Enfin, une cantate « Jours heureux », du même P.-A. Gaillard, à laquelle participait à côté de l'Avenir des fanfaristes de la Persévérante, le Chœur de dames de la Britchonne et un chœur d'enfants a été bissée. Musique populaire composée à l'occasion d'une fête de chant, très simple de conception, cette œuvre nous a particulièrement plu par la qualité de son chœur d'enfants.

Merci à nos fanfaristes et choristes. E. M.

CHRONIQUE JURASSIENNE

MOUTIER: La « 3^e force » va faire approuver ses statuts

Le groupe de travail du Mouvement pour l'unité du Jura (troisième force) communique:

Le 18 août 1969, une centaine de personnes, réunies à Moutier, décidaient la création d'un mouvement de tendance « troisième force », le Mouvement pour l'unité du Jura, ayant pour mission de promouvoir un règlement du problème jurassien qui sauvegarde l'unité du Jura et aboutisse à un statut d'autonomie dans le cadre du canton. Un groupe de travail fut chargé de défendre un programme qui fut rendu public et de présenter les statuts du mouvement.

Depuis la mi-août, le groupe de travail mandaté par l'assemblée de Moutier a accompli un travail considérable. Il a pris de nombreux contacts et est intervenu pour défendre les thèses du mouvement. Il a aussi préparé des statuts qui seront soumis à une assemblée le 16 décembre 1969, à 20 h., à la Halle de gymnastique de Moutier (avenue de la poste).

A cette assemblée sont invitées toutes les personnes qui approuvent les buts énoncés dans le projet de statuts: la sauvegarde de l'unité plotique du Jura et la promotion d'un statut d'autonomie du Jura dans le cadre du canton. Tous ceux et toutes celles qui approuvent les statuts seront considérés comme membres fondateurs du mouvement. Ces membres fondateurs désigneront ensuite les membres du comité et définiront le programme d'action du mouvement.

UNDERVELIER: Crâne fracturé par un arbre. — Occupé à des travaux forestiers samedi à Undervelier, un jeune homme de Moutier, M. Ernest Schneeberger-Wisard, a eu le crâne fracturé par un arbre qu'il abattait. Il a été transporté à l'Hôpital de Moutier. (w.)

DES LIVRES ROUGES PAR MILLIERS... — Tel est du moins le résultat annoncé par les Béliers, qui procédaient à la récolte de ces opuscules, ce week-end dans le Jura nord. Plus de 700 auraient été récoltés à Delémont et 450 à Porrentruy, notamment.

Automobiliste tué sur la route Bienne—Lyss

Un grave accident de la circulation s'est produit samedi soir, à 22 h. 35, sur la semi-autoroute près de Lyss, entre Worben et Busswil. Un automobiliste a été tué, M. Willi Fürst, employé postal, âgé de 43 ans, de Bienne.

L'infortuné conducteur se trouvait sur la piste centrale et était en train de dépasser un autre véhicule. Une autre voiture le suivait, en dépassement elle aussi; en sens inverse survint une automobile conduite par un Italien qui roulait trop à gauche en sorte que les trois véhicules sont entrés en collision. Les deux autres automobilistes ont été légèrement blessés.

DELÉMONT: 1000 fr. pour les grévistes italiens

Dimanche après midi, à Delémont, s'est tenue l'assemblée de la Colonie libre italienne du district; au cours de cette assemblée qui réunissait une centaine de personnes, il fut décidé de faire parvenir 1000 fr. à la CGIL italienne pour soutenir les grévistes italiens et leurs familles.

M^{me} Pesche, membre de la direction suisse des colonies libres, qui a son siège à Berne, fit un exposé dans lequel elle développa les points principaux du congrès d'Olten des colonies libres, c'est-à-dire la revendication des droits démocratiques, l'intégration scolaire et la lutte contre l'initiative Schwarzenbach.

ÉGLISE ET ARCHITECTURE. — A Delémont, au cours d'une rencontre oecuménique sur le thème « Eglise et architecture », il a été demandé aux autorités ecclésiastiques du Jura de créer une commission oecuménique jurassienne de conseils aux paroisses en matière de constructions ecclésiastiques. Cette demande est faite dans le souci d'une pastorale d'ensemble et d'une rationalisation des constructions.

FESTIVAL DE JAZZ. — C'est devant plusieurs centaines de personnes que s'est déroulé dans la nuit de samedi, jusqu'à trois heures du matin, le Festival de jazz delémontain. On ne comptait pas moins de neuf formations jurassiennes, bâloises, argoviennes, neuchâteloises, au total une cinquantaine de musiciens, qui, sans interruptions jurassiennes, bâloises, argoviennes,

« Objecteurs-patriotes » chez MM. Wahlen et Broger

« En votre qualité de membre de la Commission confédérée de bons offices pour le Jura, vous vous êtes laissé mandaté par le gouvernement bernois. Puis vous avez signé un rapport dans lequel, contrairement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous entendez remettre le sort du Jura entre les mains des Bernois inassimilés établis chez nous. Vous avez servi ainsi l'impérialisme de Berne au détriment d'un peuple de langue française parfaitement capable de se gouverner. Pour vous faire comprendre que jamais nous n'accepterons une telle parodie de « libre disposition », nous déposons notre « barda » entre vos mains. »

C'est en ces termes que quatre objecteurs patriotes jurassiens se sont adressés dans une lettre à MM. Wahlen et Broger, samedi après midi, en déposant leurs affaires militaires chez ces deux magistrats.

TAVANNES: Gros incendie. — Vers 15 h. 30, samedi après midi, les pompiers de Tavannes furent alertés. Des gosses qui jouaient dans les combles d'un locatif à la Grand-Rue avaient provoqué un incendie. La charpente a été complètement détruite par le feu qui a également causé d'importants dégâts aux quatre appartements. Les dommages dus à l'eau sont également importants. Les dégâts sont estimés à environ 120 000 fr. Les quatre familles qui logeaient dans l'immeuble ont trouvé à se loger dans la localité.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Politique fiscale neuchâteloise, ou la quadrature du cercle

Outre une considérable série de motions, le Grand Conseil neuchâtelois examinera essentiellement, dans sa session de relevée fixée aux 1^{er} et 2 décembre prochain, des points touchant à la politique fiscale. Quatre rapports du Conseil d'Etat sont en effet soumis au Parlement, qui tous concernent cette délicate question. Venant une quinzaine après l'examen du budget de l'Etat pour 1970, un tel ordre du jour ne manquera pas de susciter un débat animé.

Le budget l'a montré: le canton ne peut se permettre de rogner ses ressources; il lui faudrait tout au contraire pouvoir les accroître pour assurer le financement des tâches considérables qui attendent notre collectivité. Or il se trouve que, dans le régime actuel, certaines catégories de contribuables sont mises davantage à contribution que d'autres, et qu'il s'agit de corriger ces inégalités de traitement. Mais il se trouve aussi que de telles corrections — notamment la compensation de la « progression à froid » pour les petits et moyens contribuables — entraînent inévitablement une diminution des recettes de l'Etat. Où trouver la compensation? La réponse vient immédiatement à l'esprit: auprès des gros contribuables, en exigeant d'eux un effort supérieur. Certes, et le problème serait vite résolu. Mais il se trouve que les choses ne sont pas si simples. Dans le contexte suisse actuel, le problème revient même à résoudre la quadrature du cercle! En effet, notre système fiscal périmé permet une concurrence effrénée entre cantons, et même entre communes, au point de vue de la charge fiscale. Cette situation, au demeurant typique d'un « libéralisme » et d'un fédéralisme outranciers, confère aux puissances économiques et à la minorité financièrement favorisée des citoyens un pouvoir intolérable sur les autorités politiques. En effet, le canton — ou la commune — qui manifeste l'inten-

tion d'augmenter, même dans des limites objectivement raisonnables, la taxation de cette catégorie de contribuables s'expose à la voir fuir son territoire pour un ciel fiscalement plus clément, et de ce fait priver ce canton — ou cette commune — à la fois d'une matière fiscale appréciable et d'un facteur non moins appréciable de son développement économique.

La situation est claire: à une époque qui met, comme jamais auparavant, les collectivités publiques en face de tâches écrasantes qui nécessiteraient une revalorisation de la notion de solidarité que devrait impliquer un système fiscal démocratique, nous vivons au contraire dans un régime qui tient de la foire d'empoigne et du chantage. C'est inadmissible, et il est urgent de parvenir à une révision complète du système fiscal helvétique. Ce but est toutefois terriblement ardu à atteindre, et pour l'heure un réalisme élémentaire contraint notre canton à se plier à cette loi de la jungle, tout en essayant d'en réduire au mieux les effets néfastes. La position est inconfortable et insatisfaisante. Mais il serait à la fois ridicule et dangereux de vouloir nier sa réalité pour sacrifier à une démagogie facile. Les modestes possibilités qui existent de modifier cette situation en seraient gravement compromises, comme le seraient les chances du canton d'assurer la poursuite d'un développement harmonieux.

Car de telles possibilités existent, et elles devront être exploitées. Mais la marge de manœuvre, sur le plan cantonal, est mince: c'est cela qu'il faut comprendre. La véritable recherche d'une solution se situe sur le plan national, ou du moins romand en premier lieu. En l'occurrence, et comme c'est souvent le cas, la vraie efficacité n'est pas spectaculaire, le plus court chemin n'est pas le plus facile. M.-H. K.

DÉFENSE CIVILE

Dites voir, M'sieur le Conseiller fédéral,

Ce m'sieur Grosjean, l'autre dimanche, à la télé, y disait qu'les auteurs s'étaient basés sur des suppositions; et pis y répétait à tout bout de champ qu'la crouyerie de Tchecoslovaquie leur avait donné raison... (Comme si le chevit d'Espagne et des colons grecs ça compte pour du beurre!) Mais c'est pas ça que je voulais vous dire.

Moi, j'crois qu'en s'basant sur des faits réels on aurait pu lire (page 166), en 1967, par exemple (guerre de six jours): « Le contingentement est arrivé trop tard pour protéger les familles modestes (et même d'autres) contre les accapareurs. »

Y en a des qu'ont le patriotisme facile à l'occase; mais ça ne les a pas empêchés, dans le cas particulier, de vider les tablars des magasins...

Grognard.

NEUCHÂTEL: LES JOURNÉES SUISSES DU CANCER

Les journées du cancer ont eu lieu cette année à Neuchâtel, du 21 au 22 novembre, à l'institut de chimie de l'Université. Elles étaient organisées par la Ligue suisse et la Ligue neuchâteloise contre le cancer. Les séances scientifiques réunissaient dans un même auditoire les représentants de la recherche expérimentale sur le cancer, plusieurs groupes de la recherche clinique appliquée et les cliniciens. Il est en effet indispensable que les médecins soient renseignés sur les travaux en cours dans les instituts qui consacrent leur principale activité à la recherche de base. D'autre part, les problèmes cliniques des médecins peuvent influencer utilement l'orientation des recherches expérimentales.

La première partie de la réunion, présidée par les professeurs Isliker, de Lausanne, et Lindenmann, de Zurich, a permis de faire un inventaire des travaux en cours dans les principaux centres de recherches de la Suisse. La seconde partie était réservée aux différents aspects du diagnostic et du traitement du mélanome, une tumeur maligne de la peau qui réclame une approche multidisciplinaire. Les participants au congrès représentaient par conséquent différentes branches de la médecine, soit l'anatomie pathologique, la chirurgie, la radiologie, la dermatologie et la médecine interne. Cette deuxième partie était placée sous la présidence des professeurs de dermatologie de Lausanne, Zurich et Heidelberg: MM. Delacrétaz, Storck et Schnyder.

Le Locle

NOUVEAU CONSEILLER GÉNÉRAL. — Jean-Pierre Barbezat a été proclamé élu au Conseil général, où il siègera sur les bancs socialistes en remplacement de Franco Cairoli, décedé.

UNE SEPTUAGÉNAIRE BLESSÉE. — Hier, à 9 h. 30, un automobiliste a heurté à la hauteur du N° 23 de la rue Daniel-JeanRichard, M^{lle} R. Perronoud, née en 1894, qui s'était engagée sur la chaussée, en pensant avoir le temps de traverser avant l'arrivée de la voiture. Souffrant d'une fracture de l'épaule gauche, la victime a été transportée à l'hôpital.

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

LA BRÉVINE: Un automobiliste blessé. — Dimanche, à 15 h. 20, un automobiliste qui circulait sur la route La Brévine—Fleurier, est monté sur la banquette de la route au lieu dit Le Baillod. En revenant sur la route, il heurta de plein fouet la voiture de M. A. Perrin de La Sagne, qui roulait normalement à droite. M. Perrin a été blessé et a été transporté à l'Hôpital de Fleurier.

MÔTIERS: CYCLOMOTORISTE RENVERSÉ. — M. E. Wittwer, 64 ans, de Môtiers, a été renversé samedi après midi par une voiture verrisane, alors qu'il circulait à cyclomoteur dans le village. Le malheureux a été hospitalisé, souffrant d'une fissure au bassin et d'une blessure au poignet.

VALANGIN: Perte de maîtrise. — Un jeune automobiliste de Cernier, M. A. Pages-Campillo, 19 ans, a dérapé hier soir sur la route des gorges du Seyon, entre Neuchâtel et Valangin. L'auto a heurté une balustrade et le conducteur, commotionné, a été hospitalisé.

COLOMBIER: CHUTE D'UN «DEUX-ROUES». — Un cycliste motorisé de Colombier, M. R. Halle, 24 ans, a fait une chute avec son engin et s'est blessé à la tête et aux jambes.



200 ch sous une poigne de velours

Age: 22 ans et demi.
Profession: conductrice de camion et de car.
Appartenance syndicale: FCTA, section de Winterthur.

Nous avons tous eu nos rêves de jeunesse au sujet de notre profession ultérieure. Certains les ont réalisés, d'autres ont dû y renoncer. Nombre de petits garçons rêvaient de parcourir un jour le pays fièrement installés au volant d'un gros camion. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui chauffeurs — plus ou moins fiers, selon les cas, de cette profession astreignante et pleine de responsabilités.

Dora Zangger, née et élevée à Embrach (ZH), n'avait pas fait des rêves de garçon; les siens étaient ceux d'une petite fille, puisqu'elle voulait être infirmière. Certes, elle avait toujours été volontaire. Mais, tant que la décision appartient aux parents, il faut se soumettre à leur autorité. Surtout lorsqu'on est enfant unique. Dora entra donc à l'école de commerce. Au bout d'une année, son tempérament énergique prit le dessus: elle avait besoin de monde autour d'elle, il lui fallait une ambiance vivante et dynamique. Ses parents finirent aussi par le comprendre. Elle commença par conséquent à travailler comme vendeuse dans une coopérative de consommation. C'est là qu'elle entendit parler pour la première fois du syndicat, de la FCTA. Elle fut convaincue de l'utilité du groupement et

de la solidarité au sein d'une association professionnelle. Dès sa majorité, Dora Zangger devint une collègue active. Ce qu'elle est aujourd'hui encore, d'ailleurs. Non comme vendeuse, toutefois, mais comme conductrice de car et de camion. Elle, qui est entrée sans trop réfléchir dans un domaine traditionnellement réservé aux hommes, est fermement persuadée aujourd'hui que le syndicat a un rôle important à jouer précisément dans ce secteur professionnel.

Comment la collègue Zangger est-elle venue à ce métier peu féminin, comment s'y sent-elle et quelles sont les réactions de son entourage? C'est avec une impressionnante liste de questions semblables que nous avons sonné récemment à la porte du logement où cette sympathique collègue habite avec ses parents. Elle nous a répondu avec beaucoup de bonne volonté, et ses réponses témoignent toutes d'une vive intelligence.

Dora Zangger ne s'est pas résignée, comme beaucoup de jeunes, à ne pouvoir réaliser son rêve d'une activité professionnelle « pas comme les autres », d'un travail qui la fasse sortir du cadre stéréotypé d'une existence réglée comme du papier à musique. Une de ses forces est la faculté de

penser et d'agir d'une manière réaliste, ce qui lui est particulièrement utile dans l'exercice de sa profession actuelle. Par son intérêt pour les véhicules, les voyages et les contacts humains, elle en vint tout naturellement à prendre la décision de devenir « chauffeuse » de taxi. Il lui fallut bien entendu suivre un apprentissage et passer des examens. Mais ce n'était qu'un premier pas pour Dora Zangger. Elle se familiarisa ensuite avec la conduite de camions légers, puis passa sur les « poids lourds » après avoir obtenu du premier coup son permis de catégorie D. Pendant près de deux ans, elle pilota un gros camion frigorifique de la Fédération laitière de Winterthur.

Dora Zangger ne tarda pas à prendre une autre décision — et réussit avec le même succès le difficile examen de conductrice d'autocar. A ce propos, il paraît que l'expert officiel n'eut aucun mot ni aucun geste de réaction lorsqu'il dut s'asseoir pour la première fois aux côtés d'un candidat féminin.

Voici maintenant quelques-unes des nombreuses questions que nous avons posées à la collègue Zangger pendant un de ses après-midi de congé.

Quels genres de véhicules conduisez-vous ?

En privé, une petite voiture à deux places. Professionnellement, des camions, des trains routiers et des cars de 17 à 55 places.

Jouissez-vous de privilèges par rapport à vos collègues masculins ?

Non. Les travaux de service et d'entretien au garage, ainsi que les heures de travail irrégulières, font partie de mes obligations.

A travail égal — salaire égal ?

Certainement ! Je ne voudrais prendre aucun emploi où je serais discriminée d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, ce serait le moment que les droits politiques soient enfin reconnus aux femmes !

Votre employeur a-t-il eu des hésitations ?

Durant l'école de conduite, il m'a accompagnée une fois pendant une heure. Depuis lors, il me considère comme O. K.

Comment réagissent vos collègues masculins ?

De manière très positive, convenable et bienveillante — que ce soit dans l'entreprise ou sur la route. Je me suis fixé pour principe d'être l'égale parmi mes égaux. C'est ainsi que je tutoie mes collègues et veille à ne pas me singulariser. Mais je prends garde tout autant à stopper tout ce qui pourrait dépasser le cadre de simples rapports professionnels — et je m'en trouve très bien.

Quelles sont les réactions de vos passagers ?

Bien entendu, j'entends à tout moment des questions étonnées — mais personne n'a encore pris la fuite en voyant une femme au volant ! Manifestement, on place autant de confiance dans une conductrice sérieuse que dans un chauffeur de car consciencieux. En revanche, on récolte généralement davantage de louanges à la fin d'un voyage.

J'ai eu une amusante aventure lors d'un arrêt dans un restaurant pendant l'excursion d'une société. Alors que j'étais assise déjà depuis longtemps à ma table, les serveuses et les patrons de l'établissement en étaient toujours à chercher le chauffeur. Les voyageurs me présentèrent à plusieurs reprises comme tel, mais cela fut considéré comme une plaisanterie jusqu'au moment où je dus confirmer personnellement et expressément ma fonction !

Etes-vous physiquement à la hauteur de votre profession ?

Pour ce qui est de la conduite proprement dite et de l'entretien des véhicules, très certainement. Néanmoins, il faut en mettre un sérieux coup lorsque l'on doit parfois manœuvrer un vieux camion sans servodirection.

Du reste, mes collègues ne sont pas non plus tous des hercules. Toutefois, je ne chargerai pas de lourds colis sans utiliser des moyens auxiliaires appropriés.

Craignez-vous que votre santé s'en ressentisse ?

Pas plus que mes collègues masculins. Les poids lourds modernes n'ont plus rien de comparable, en ce qui concerne le confort du chauffeur, avec les guimbarde de jadis.

Que pensez-vous des dispositions sur la durée du travail et du repos ?

La FCTA est tout à fait sur la bonne voie dans ce domaine ! Il s'agit maintenant d'observer les prescriptions de contrôle et d'intervenir enfin dans tous les cas où les employeurs continuent à se moquer de la loi.

Quel est votre avis sur la formation spéciale pour les chauffeurs de camions-citernes ?

En raison de la responsabilité et des dangers particuliers dans ce secteur, cette formation doit être absolument recommandée. Les camions-citernes doivent être aussi pourvus d'un équipement spécial propre à empêcher autant que possible la pollution des eaux en cas d'accident.

Que dites-vous de l'examen médical périodique prévu pour les chauffeurs professionnels ?

Il n'est pas un luxe aujourd'hui et sert finalement les intérêts du conducteur lui-même dans les cas critiques. Si un chauffeur doit changer de métier pour des raisons de santé, il serait toutefois du devoir de l'employeur de lui offrir si possible une occupation aussi bien rémunérée — tout spécialement si les dommages à la santé résultent de l'activité professionnelle. J'estime même que ces examens devraient être étendus également aux chauffeurs plus jeunes. Ce sont précisément ces derniers, en effet, qui n'acceptent le plus souvent pas de tirer les conséquences qui s'imposent en cas de maladie ou d'affection grave.

Etes-vous favorable aux contrôles annuels des véhicules tels qu'ils sont envisagés ?

Oh ! oui — car tout conducteur sait dans quel état se trouvent de trop nombreux camions.

Quels sont vos projets ?

Pour le moment, je voudrais demeurer conductrice de car. Et ensuite, comme il est naturel, j'abandonnerai ma profession, je me marierai et j'élèverai d'heureux enfants !

Notre Journal fédératif vous plaît-il ?

Il est très bien présenté. C'est naturellement la « Route » — comment pourrait-il en être autrement ? — qui m'intéresse avant tout.

Nous aurions pu discuter et bavarder encore longtemps avec notre charmante collègue, si sympathique et si ouverte. Dans tous les cas, c'est avec un sentiment de fierté que nous l'avons quittée — la fierté de compter dans nos rangs une collègue aussi capable et une syndicaliste aussi convaincue.

Cela ne devrait-il pas engager nombre d'entre nous à faire leur mea culpa ?



« Jeune, charmante et entreprenante, telle est Dora Zangger. Elle ne trouve rien d'extraordinaire à exercer cette profession si pleine de responsabilités. En Scandinavie, par exemple, les conductrices de bus sont parfaitement entrées dans les mœurs. Et, comme dans ces pays, le principe « A travail égal — salaire égal » s'applique aussi à notre collègue.

« Bien entendu, on voit à tout moment des visages étonnés parmi les voyageurs. Mais ceux-ci ne tardent pas à être convaincus du savoir et des aptitudes de la conductrice — et tel citoyen suisse ne ménage pas ses éloges, qui pourtant s'obstine aujourd'hui encore à refuser les droits politiques à des compatriotes aussi capables...

« Dora Zangger n'utilise pas uniquement son petit cabriolet pour son plaisir, mais elle en a besoin pour parcourir les quelque 20 km. jusqu'au garage de son employeur. La lecture figure parmi ses passe-temps — et l'infirmière « manquée » a évidemment une prédilection pour les ouvrages médicaux.



CHRONIQUE GENEVOISE

Fin des travaux de reconstruction du pont des Bergues

Une petite cérémonie a marqué, jeudi, la fin des travaux de reconstruction du pont des Bergues. La dernière construction du pont des Bergues date de 1846. En novembre 1966, le Département des travaux publics, dans le cadre de l'inspection systématique des ponts, a constaté que le pont nécessitait des travaux dépassant les limites d'un entretien normal. L'expertise de l'ouvrage était alors confiée au bureau d'ingénieurs Bourquin et Stenck. Les conclusions de l'expert furent qu'étant donné l'état de la charpente métallique fortement attaquée par la rouille et de ce fait affaiblie, l'ouvrage était soumis à des efforts inadmissibles.

Différentes solutions furent alors examinées, étant entendu que les piles et les culées du pont pourraient être conservées. Après une étude approfondie des différentes variantes proposées et de leur coût, le Département des travaux publics s'est prononcé

pour la reconstruction complète du tablier du pont en éléments de béton préfabriqués et précontraints. Il s'est avéré que cette solution était moins onéreuse que la remise en état de la structure métallique. De plus, le choix du préfabriqué permettait un gain de temps considérable et évitait l'inconvénient d'un encombrement d'échafaudage dans le lit du Rhône.

Les nécessités actuelles de la circulation justifiaient le rétablissement d'un trafic à sens unique. L'ouvrage est toutefois conçu de telle sorte qu'il puisse ultérieurement être réservé aux piétons sous la forme d'un promenoir, ceci répondant aux vœux formulés par la commission des travaux du Conseil municipal. Il est à noter que le Département des travaux publics a consulté le bureau d'architectes V. et J. Malnati pour la question d'esthétique de l'ouvrage et les aménagements des trottoirs (bacs à fleurs, barrières, bancs, éclairage).

Les crédits pour la reconstruction du pont des Bergues, d'un montant de 1 250 000 fr. furent votés par le Conseil municipal de la ville de Genève, le 17 décembre 1968.

Le nouvel ouvrage a été calculé pour un trafic normal à sens unique, sans limitation de charge. La chaussée a une largeur utile de 4,60 m. et deux trottoirs de 2,60 m. chacun. La passerelle reliant le pont à l'île Rousseau sera reconstruite avec une largeur de 4,30 m. L'accès à l'île Rousseau pour les piétons devant être maintenu en tout temps, les travaux de démolition et de reconstruction du pont ont dû s'effectuer en deux étapes :

La première étape constituée par la démolition et la reconstruction du tablier du pont (7 travées de 16 m.) entre la place du Rhône et l'île Rousseau a été exécutée en quatre mois et demi, soit du 1^{er} avril au 15 août 1969.

La deuxième étape, entre l'île Rousseau et la place des Bergues (5 travées de 17 m.) a été exécutée en deux mois, soit du 11 août au 23 octobre 1969.

La construction de la passerelle reliant le pont à l'île Rousseau s'exécutera du début décembre 1969 à fin février 1970. La mise en service du pont est prévue pour la fin de l'année. La circulation se fera à sens unique, de la place des Bergues à la place du Rhône.

Ceci arrivera

LE MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES EN FÊTE !

C'est samedi 29 novembre prochain, à la Salle communale de Plainpalais que la Fédération genevoise du MPF organisera sa grande soirée familiale et dansante dont le bénéfice permettra aux différents services de ce mouvement bien connu de notre population genevoise de continuer leur œuvre d'entraide et de défense des familles salariées qui par le MPF prennent directement en main leurs propres problèmes.

Nos Genevois savent avec quel dynamisme le MPF défend les locataires et permet par son service d'aides-familiales le dépannage des mères malades.

Aussi le MPF compte-t-il sur la présence de chacun à sa grande fête familiale. Le bal étant conduit par le réputé orchestre Alain Barbara, nul doute que les disciples de Terpsichore pourront passer une agréable soirée dans une ambiance

sympathique et familiale tout en soutenant un mouvement dont l'utilité n'est plus à prouver !

Cela est arrivé

À LA FACULTÉ DE DROIT SOIRÉE DE BIENVENUE

C'est le mardi 18 novembre qu'a eu lieu, au Musée d'art et d'histoire, la traditionnelle soirée de bienvenue au cours de laquelle la Faculté de droit accueille ses nouveaux étudiants. A cette occasion, M^{re} R. Canonica, vice-présidente de l'Ordre des avocats, prononça, avec l'élégance qu'on lui connaît, une allocution de bienvenue. Priront également la parole le professeur Ch. Dominici, doyen de la Faculté, M. G.-O. Segond, président de l'Association des assistants et M. R. Imhof, président de l'Association de étudiants. A l'issue de cette soirée, à laquelle assistaient de nombreux représentants des milieux juridiques fut distribué le nouveau « Guide de l'étudiant en droit ».

GENÈVE
CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE - Grand-Rue 39 - Téléphone 24 99 48 - Mets et boissons de 1^{er} choix - Deux salles pour sociétés et banquets.



Respectez la priorité

Les propos libres du père Gnagnu

La pénurie de main-d'œuvre que connaît notre pays a de curieuses répercussions. La lecture des offres d'emplois révèle toute l'ingéniosité que mettent les employeurs à séduire les candidats. Semaine de cinq jours. Ambiance agréable. Avantages sociaux, etc. Tout cela est bel et bon et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Dans la chasse au personnel, c'est quand même l'administration des douanes suisses qui tient le pompon. Elle offre à ses jeunes agents célibataires la télévision gratuite et en couleur. Moi j'ai rien contre, mais je ne peux que songer à mon bref passage dans

cette administration (un an, j'ai fait beaucoup de métier dans ma vie).

A l'époque on disait: «Trente-six métiers, trente-six misères.» Heureusement tout a changé. Dans certains cas est-ce un bien? Quand je vois nos gabelous en hiver, le chef surmonté d'un superbe bonnet de fourrure, je pense à mes pauvres oreilles d'un fameux hiver où il était formellement interdit de porter le moindre passe-montagne.

Les chefs seraient-ils plus humains ou la condition physique de l'homme aurait-elle diminué?

Le père Gnagnu.

En marge de l'affiche du Salon international des véhicules utilitaires

Comme en 1929 déjà, le traditionnel Salon international de l'automobile et des véhicules utilitaires sera dissocié, en 1970, en deux manifestations distinctes se déroulant à des dates différentes.

A la fin de janvier, s'ouvrira l'exposition des poids lourds et des engins et matériel de manutention. En mars aura lieu, comme d'habitude, le Salon des voitures de tourisme.

Cette mesure a été rendue indispensable par l'importance et le développement grandissants des deux manifestations. L'expérience montrera si la place permettra de réunir à nouveau les deux sections lorsque le Salon de l'auto pourra disposer, dès 1974, de ses nouveaux bâtiments dotés de surfaces agrandies, dans la région de l'aéroport de Cointrin.

Le Salon des véhicules utilitaires et de la manutention, qui se tiendra du 31 janvier au 8 février 1970, a enregistré d'emblée un succès extraordinaire sur le plan des inscriptions puisque la totalité du Palais des expositions a été retenue par les exposants internationaux du poids lourd, de la manutention et des accessoires. C'est dire que tout ce que l'industrie mondiale spécialisée produit en la matière sera présenté sans limitation de prescriptions ou de frontières aux visiteurs de cette exposition qui sera la première du genre de l'année.

L'affiche conçue pour cette série par l'atelier Theo Pflüger, de Zurich, ne présente aucune équivoque. Elle a l'avantage d'être simple et éloquente: un levier de vitesse, dans le pommeau

duquel se reflètent d'une part un camion, d'autre part un engin de manutention. C'est vraiment l'introduction la plus directe qui soit au monde des transporteurs professionnels. Un monde particulier, qui occupe, tant en Suisse que partout ailleurs sur la terre, une place de plus en plus vaste dans l'économie et la technique.

Puisse cette affiche au graphisme dépouillé et moderne inciter un public nombreux à s'intéresser à cette importante manifestation et à en faire une connaissance approfondie.



40^e Salon de l'Auto Genève

1^{ère} série: 31.1. - 8.2.1970
Véhicules utilitaires
Manutention

2^{ème} série: Voitures et carrosseries 12-22.3.1970

VAUD

Ligue contre le cancer

La Ligue vaudoise contre le cancer organise pour la première fois dans la région lausannoise une campagne de vente de cartes de vœux afin de se procurer des fonds destinés à ses principales activités.

La Ligue vaudoise contre le cancer est une association qui groupe plus de 6000 membres dans le canton et dont le but est de lutter contre le cancer par tous les moyens disponibles. Son comité est composé aussi bien de médecins que de laïcs.

Elle a son propre service médico-social dirigé par un médecin et comprenant actuellement neuf personnes dont sept assistantes sociales spécialisées. Elle s'efforce d'apporter aux malades cancéreux l'aide matérielle et morale dont ils ont besoin.

Tout le monde ne sait pas encore qu'un cancer peut être guéri à condition qu'on ait pu le traiter assez tôt. Une des tâches les plus importantes de la Ligue vaudoise contre le cancer est d'en informer le public et de l'inciter à se soumettre régulièrement à des contrôles médicaux.

A cet effet, la Ligue vaudoise contre le cancer a notamment organisé des campagnes de dépistage gratuit à Vallorbe en 1968 et à Aigle en 1969.

La Ligue vaudoise contre le cancer s'intéresse et soutient la recherche expérimentale par des contributions financières. De plus, elle permet à de jeunes médecins d'aller perfectionner à l'étranger leurs connaissances dans le domaine du cancer.

Elle exprime sa reconnaissance à tous ceux qui voudront bien l'aider en achetant ses cartes de vœux distribuées dans les boîtes aux lettres.

Signez et faites signer l'initiative contre l'exportation d'armes.

Dernier délai : 31 décembre 1969.

CERCLE RÉCRÉATIF BEL AUTOMNE

Mardi 25 novembre 1969, 14 h.:

«L'Afrique du Sud», récit et diapositives de M^{lle} Irène Cuénod. Grande salle, 27, rue des Pâquis. Carte de membre requise à l'entrée.

La musique à Lausanne

En novembre 1967, le nom de la Philharmonica Hungarica figurait au programme des concerts de la saison musicale. Deux ans plus tard, c'est-à-dire plus précisément le 5 novembre 1969, l'orchestre hongrois nous honorerait de sa présence une nouvelle fois à Beaulieu, avec le grand chef d'orchestre Alois Springer, qui a prit cette fonction en charge depuis le début de la saison seulement.

Le concert débuta par une œuvre de L. Bernstein: «L'Ouverture de Candide», pièce se caractérisant surtout par l'entrain, l'humour, la bienfaisance instrumentale. A. Springer nous le fit admirablement ressentir. Ajoutons que cette réussite d'interprétation est due au fait que le chef d'orchestre fut l'ex-élève de L. Bernstein!

La pianiste Moura Hympany, qui excelle dans l'interprétation des grands concertos romantiques, nous fit une démonstration étonnante de sa technique dans le «Concerto de

Raschmaninov», œuvre difficile et d'une complexité incroyable. Mais peut-on allier la technique et la sensibilité? Oui, et Moura Hympany nous l'a prouvé. Toutefois, il me semble que quelques passages étaient un peu trop romancés, mais ils furent rares.

La «Symphonie N° 7 en ut majeur» dite «Grande Symphonie en ut», de Schubert, était inscrite au programme de ce soir. Composée l'année même de sa mort, la symphonie de Schubert est l'une des plus poignantes réussites de l'orchestre romantique.

Divisée en quatre mouvements, c'est le deuxième mouvement, l'andante, auquel j'ai porté le plus d'intérêt. L'andante m'a plu surtout par sa conception musicale et par la façon dont il fut interprété. Dans cette œuvre et la précédente, il m'a semblé que les cuivres en général, étaient trop accentués et couvraient un peu les violons. Il s'agit probablement d'une question d'acoustique!

Laurent GRIVEL.

Université de Lausanne

Cinq professeurs ordinaires solennellement installés

Jeudi après midi, à l'aula du Palais de Rumine, cérémonie «Dies academicus» de l'Université de Lausanne. Personnalités éminentes, invités de marque, autant dire que toute la haute société lausannoise avait tenu à s'associer à cette journée d'installation des professeurs ordinaires.

L'Orchestre de chambre de Lausanne a apporté son concours musical en interprétant des œuvres de Beethoven, de Schubert et de Regamey.

En l'absence du président du sénat, il appartient à M. G. Guisan de féliciter les promus et de souhaiter la bienvenue à chacun, et plus spécialement aux représentants des autorités, MM. Gessenay, président du Grand Conseil, P. Schumacher et J.-P. Pradervand, conseillers d'Etat.

Les discours du recteur, M. D. Rivier, et celui du chef du Département de l'instruction publique et des cultes, ont mis l'accent sur la néces-

sité de coordination entre les universités et entre l'Université et les entreprises.

Naturellement, la perspective de nouvelles structures universitaires et les crédits de l'enseignement supérieur « comprimés » par les pouvoirs publics, sont des problèmes qui n'ont pas échappé au recteur lors de son allocution, qui s'est terminée par la présentation des nouveaux professeurs ordinaires.

Après un intermède musical, les cinq élus, M. J.-P. Aguet (Ecole des sciences sociales et politiques), H. Guenin (Faculté des sciences), R. Grosjean (Ecole des hautes études commerciales), M. Jéquier (Faculté de médecine) et G. Wander (Faculté des sciences), ont pris tour à tour la parole pour émettre quelques considérations générales, propre à leur faculté dont ils auront dorénavant la charge d'enseigner. Sch.

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 57 - Eaux-Vives - Tél. 55 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Samedis, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus



ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

RENTES VIAGÈRES

Renseignements gratuits 11, place du Molard
GARANTIES PAR L'ÉTAT

OFFRES D'EMPLOI

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche pour la Faculté de droit (droit public)

une secrétaire sténodactylographe

à mi-temps (l'après-midi de préférence)

De bonnes connaissances de l'allemand ou de l'anglais seraient utiles.

Entrée en fonction immédiate ou à convenir.

Adressez offres avec curriculum vitae, copies de certificats, photographie au chef du personnel de l'Université, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche pour son secrétariat général

deux secrétaires

chargés de la réception des étudiants.

Ce sont des postes qui requièrent un esprit d'initiative, le sens de l'organisation ainsi que la faculté de pouvoir lire et parler l'allemand ou l'anglais. Entrée en fonction au plus tard le 1^{er} février 1970.

Adressez offres avec curriculum vitae, copies de certificats, photographie au chef du personnel de l'Université, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4.

CHRONIQUE VAUDOISE

Au Conseil communal de Moudon DÉCISION HISTORIQUE

Après une cessation de délibérations de près de quatre mois (la dernière séance du conseil remonte à la mi-juillet), nos autorités exécutives se sont souvenues qu'il existait un Conseil communal. D'emblée, cette longue interruption va nous valoir une kyrielle de communications. C'est ainsi que, par la bouche de son président, le législatif prend acte des indications suivantes: changement survenu au sein du comité de la garderie d'enfants; lettre de remerciements adressée par M. P. Cerizza, récemment nommé bourgeois d'honneur de notre localité; coût définitif du pavillon scolaire du Montillier; transfert des archives communales au 3^e étage de la Maison de Ville; subsides total octroyé pour le collège de la Charmille; réparation d'urgence apportée au mur de soutènement de la rue du Château; lettre de démission de notre camarade Badoux pour cause de départ; nomination de deux commissions par le bureau; ouverture, au printemps prochain, d'une classe primaire supérieure et d'une classe de développement, toutes deux à installer au nouveau collège de la Charmille.

Le municipal des Finances répond, en outre, à une interpellation de notre camarade Delmatti au sujet des incidences se rapportant à la majoration d'un demi-pour-cent du taux de l'arrêt de progression. Nous apprenons ainsi que seize bénéficiaires de cette mesure de clémence ont été touchés par cette modification. Notre ami Delmatti se déclarera satisfait quand les 46 autres bénéficiaires auront eu le même sort.

Ensuite, le conseil prend connaissance du procès-verbal se rapportant à la séance publique d'information concernant la construction d'un complexe scolaire secondaire.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

M. Debonneville donne lecture du nouveau règlement communal du ser-

vice des eaux. Rien à signaler sur ces modalités qui sont acceptées à l'unanimité.

DÉCISION HISTORIQUE: Construction du complexe scolaire secondaire

Le plat de résistance était gardé pour la fin. Mais, comme chacun s'y attendait, ce colossal investissement (huit millions), n'a pas déclenché les foudres de certains ténors. Les raisons de cet acquiescement sont simples à expliquer: le sujet a déjà été largement débattu et lors de la séance d'information à la Douane, chacun a pu profiter de la présence du responsable de cet ouvrage pour lui poser toutes sortes de questions. De toute façon, il est évident que plus on renvoie la réalisation de cette construction, plus on en augmente le coût. Il faut donc se faire une raison et avaler la pilule. Le rapport lu par M. Jaton (rad.) ne soulève aucun commentaire et est accepté en premier débat. D'autre part, la société du Sport-Toto a communiqué qu'aucun subsides ne pourrait être accordé aux installations sportives de ce bâtiment scolaire.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Notre ami Marguerat s'insurge contre les abus d'excréments de chiens que l'on rencontre partout en ville. Souhaitons vivement qu'un contrôle efficace permettra de faire disparaître ces grosses commissions peu reluisantes et pas agréables. Le problème de la mise sur pied du service dentaire scolaire est également évoqué. Nous pouvons constater que la mise en fonction de cet organisme est loin d'être réalisée et que le traitement des soins à apporter suscite de nombreuses inquiétudes, le responsable étant déjà surchargé de travail.

C'est par la lecture du procès-verbal que s'achève cette séance du 18 novembre écoulé.

A. K.

QUARANTE CARATS au Théâtre municipal

Plus une place libre. Un public en or, bien décidé à applaudir les vedettes — en l'occurrence Paby Sylvia, Denise Grey et Bernard Lavalette — et sachant probablement que Barillet et Grédy sont de bons faiseurs, goupillant quelque chose avec à peu près rien, ce quelque chose pouvant s'appeler une comédie. L'affaire est dans le sac, il n'y a plus qu'à l'enregistrer.

Mais cette histoire de femme ayant atteint la quarantaine (d'où le titre de la pièce), ayant une fille de 18 ans et épousant le garçon de 23 ans qui s'est mis à l'aimer, est d'une inconsistance qui laisse vraiment songeur.

Barillet et Grédy y ajoutent une grand-mère farfelue — Denise Grey s'y taille un succès — un ancien mari quelque peu délavé — Bernard Lavalette — un secrétaire pittoresque; ils saupoudrent le tout d'utilités soutenant certaines situations accessoires et faisant un sort à quelques mots d'auteur; ils y mettent quelques touches devant faire vibrer la corde sensible et le tour est joué. Mais ce tour est facile. Les fidèles des Galas Karsenty-Herbert semblent apprécier cette facilité. Alors...

Géo-H. BLANC

YVERDON: Un homme qui a du culot

Le Tribunal de police a condamné par défaut, pour violation d'une obligation d'entretien et injures, à trois mois d'emprisonnement ferme, ainsi qu'au paiement des frais de justice, Johann K., d'origine allemande, mais naturalisé vénézuélien, actuellement domicilié à Caracas.

Bien que sexagénaire, l'accusé fit la connaissance d'une jeune fille de la région et vécut en concubinage avec celle-ci. De leur liaison naquirent deux enfants. Il reconnut être le père de l'un d'eux. Astreint à payer une pension alimentaire, à la suite de cette reconnaissance de paternité, J. K. ne tint pas ses engagements. Son retard à la fin de juin 1969 se montait à 3600 fr.!

Relancé par le tuteur de l'enfant, l'accusé ne trouva pas mieux, non pas de faire le sourd, mais de lui adresser de son lointain lieu de résidence, une lettre pleine d'injures. Plainte fut alors déposée par le tuteur général contre J. K., d'où son renvoi devant le tribunal. Bien entendu, l'accusé ne se présenta pas aux débats et ne se fit même pas représenter, montrant par son attitude le mépris qu'il témoigne aux autorités de ce pays. Le tribunal a tenu compte de cette attitude et l'a condamné à une peine ferme d'emprisonnement.

NOEL A L'HÔPITAL CANTONAL.

L'Hôpital cantonal de Lausanne allumera son arbre de Noël traditionnel le mardi 16 décembre. Une fois encore, il fait appel à la générosité de nos concitoyens, persuadé qu'ils voudront tenir compte de leur privilège de bienportants. Les dons en espèces doivent être adressés au compte de chèques 10-1900, avec la mention «pour Noël», et les dons en nature sont reçus par le directeur et par l'économat de l'Hôpital cantonal.

Géo-H. Blanc.

Bientôt Béjart passera à Lausanne

A la fin du mois, le Théâtre de Beaulieu recevra le Ballet du XX^e Siècle, de Maurice Béjart, que M. Max Labenski fait venir à Lausanne pour la troisième fois afin de marquer brillamment le cinquantième anniversaire de la fondation du Comptoir suisse.

Heureuse idée, car ce Ballet du XX^e Siècle, troupe débordante de jeunesse, de foi, comprenant des éléments de haute valeur, animée de l'esprit que lui insuffle l'un des plus grands chorégraphes de ce siècle, est l'un des ensembles qu'il faut avoir vu pour pressentir ce qu'apporte la danse à l'homme avide de beauté, d'évasion, de réconfort.

Il y a quelques semaines, me trouvant à Bruxelles, j'ai assisté au grand ballet intitulé «Les Quatre Fils Aymon» que la troupe présentait dans un vaste cirque sous tente, place de l'Hôtel-de-Ville, car Béjart se trouve actuellement privé de toit. Ce ballet, comme celui de «Roméo et Juliette» à la création duquel j'ai assisté, éga-

lement à Bruxelles, se double d'un message, d'un enseignement, d'un appel à l'espoir, à la construction d'un monde meilleur. C'est là une des vertus des spectacles de Béjart qui, d'autre part, a su se libérer de l'académisme dans lequel se complaisent maints autres chorégraphes tout en exigeant de ses danseurs une formation extrêmement rigoureuse.

Les trois soirées lausannoises comprendront notamment «Sacre du Printemps» sur la musique de Stravinsky, «La Recherche de...», avec la participation de la grande comédienne Maria Casarès, et des scènes de «Roméo et Juliette», sur la musique de Berlioz.

Il y a toutes les chances pour que l'on joue à guichets fermés et qu'il n'y ait donc que cinq à six mille privilégiés pour assister à cet événement artistique. Il y a là matière à diverses réflexions non dénuées d'un certain sentiment de regret.

Géo-H. BLANC.

LAUSANNE: La soirée de la gym ouvrière L'Avenir

Samedi dernier, la société de gymnastique ouvrière L'Avenir a donné sa soirée annuelle au Restaurant du Comptoir suisse.

Dans une ambiance familière et communicative, le programme se déroula selon les bonnes traditions de nos amis gymnastes ouvriers.

Ce fut tout d'abord les exercices d'assouplissement et de force des trois sections: dames, actifs, pupilles et pupillettes.

Puis en deuxième et en troisième partie, des numéros qualifiés de «Satus-Spot», furent exécutés avec grâce et brio. Plusieurs d'entre eux eurent la faveur du public, nous pensons notamment à: vacances..., embarras du choix, miaou, féminité... toujours, la potion de grand-père et la romance de la ménagère.

Après la partie officielle, chacun et chacune prolongea cette soirée en dansant aux sons de l'orchestre The Crim'Son; ce fut une façon bien agréable de tourner la dernière page de l'excellent et copieux programme de la manifestation annuelle de la gym ouvrière L'Avenir.

Lors de la réception de l'entracte présidée par M. C. Vittone, nos amis R. Deppen, municipal et A. Piller, président du PSL, exprimèrent leur vive satisfaction pour le programme présenté et relevèrent les rapports satisfaisants qu'entretiennent la Municipalité et le Parti socialiste lausannois avec la gym ouvrière.

MM. Beaud, représentant du bureau du Conseil communal et Bunzi, du Comité régional de la Satus, prirent également la parole.

F. Ch.

Cuivres à Lausanne

Les amateurs de musique de cuivres ont été comblés, samedi dernier, au Palais de Beaulieu. Présentés par A. Urfer, la Fanfare des Collèges de Lausanne que dirigent Charles Jomini et Silvio Mages, la Perce-Oreille et l'Ensemble romand d'instruments de cuivre — tous deux sous la baguette de Roger Volet — ont donné un concert que les amateurs des sons graves et chauds des barytons et des basses et du trait brillant des trompettes ont beaucoup apprécié.

En ouverture, la Fanfare des Collèges s'est présentée seule sur la scène, dans une belle tenue et dans une forme étonnante pour de jeunes musiciens. Ce fut ensuite le tour de la Perce-Oreille que la Radio romande, entre autres, a rendue célèbre, avec ses solistes de grande classe et des mélodies qui ont enthousiasmé le public. L'Ensemble romand de cuivres

(ERIC) que dirige avec compétence mais aussi avec un plaisir évident et communicatif Roger Volet s'est produit dans un répertoire varié, mettant en valeur des solistes qui sont de véritables artistes.

En fin de programme, trois morceaux d'ensemble ont été joués par l'ERIC et la Fanfare des Collèges. Le spectacle imposant de tous ces musiciens flanqués d'étincelants instruments, groupés sur la scène de Beaulieu a prouvé au public — qui participe d'ailleurs directement au concert lors du fameux «Casatchock» final — qu'artistes chevronnés et musiciens en puissance peuvent fort bien satisfaire des mélomanes exigeants. Gageons que d'ici quelques années, l'Ensemble romand d'instruments de cuivre sera renforcé par de nombreux «fanfaron» devenus grands.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Panavision - Eastmancolor
Un grand western américain
LA POURSUITE DES TUNIKES BLEUES
Glenn Ford, George Hamilton, I. Stevens, P. Petersen, T. Armstrong, M. Baer

Athénée Tél. 23 24 12

14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
Jusqu'à mardi inclus!
Cinq jours exclusivement!
Louis Jouvet et Michel Simon dans
DROLE DE DRAME
L'immortel chef-d'œuvre de M. Camé et J. Prévert, avec Jean-Louis Barrault, Françoise Rosay, Jean-Pierre Aumont

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Un film d'André Cayatte
LES CHEMINS DE KATMANDOU
Renaud Verley, Jane Birkin, Serge Gainsbourg, Elsa Martinelli, Pascale Audret, David O'Brien - Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 18 ans
Première - 2^e semaine
Le nouveau film d'éducation sexuelle, réalisé par Oswald Kolle
TA FEMME... CETTE INCONNUE!
(LE MIRACLE DE L'AMOUR)
Où l'on montre ce que hier encore on n'osait que chuchoter - Couleurs
Faveurs supprimées

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Mardi-vendredi, 12.15 CINE-LUNCH
Prolongation - 4^e semaine
Grand Prix au Festival de Locarno 1969
CHARLES MORT OU VIF
avec François Simon - Parlé français
«Fueille»: «Un très beau film d'Alain Tanner.» (Places: Fr. 4.-, 5.-, 6.-)
Faveurs suspendues à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32

14.15, 17.15, 20.15 18 ans
Première vision
LA HORDE SAUVAGE
(THE WILD BUNCH)
réalisé par Sam Peckinpah, William Holden, Ernest Borgnine, Robert Ryan, Technicolor - Panavision
A déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables

Colisée Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 16 ans
Catherine Deneuve, Philippe Noiret, Henri Garcin, Pierre Brasseur, dans le film drôle de Jean-Paul Rappeneau
LA VIE DE CHATEAU
Un sommet du cinéma français bourré d'humour! - Prix Loula Delluc
Quelques jours seulement

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Un western stupéfiant! Percutant!
Explosif! Made in USA!
UNE POIGNÉE DE PLUMES
avec Richard Widmark et Lena Horne
Parlé français - Couleurs

Lido Tél. 23 21 44

En franç.: 14.00, 20.15, 22.15 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15, sous-titré
DERNIER JOUR
Sidney Poitier, l'inoubliable interprète de «Dans la Chaleur de la Nuit», et Joanna Shimkus dans
L'HOMME PERDU
(THE LOST MAN)
réalisé par Robert Alan Arthur
Musique de Quincy Jones - Couleurs

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 17.00, 20.30 12 ans
9^e semaine
Niven, Belmondo, Bourvil, Wallach et Sylvia Monti dans
LE CERVEAU
Un film de Gérard Oury
Venez rire avec eux!
Eastmancolor - Franscope

Palace Tél. 22 15 30

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Première - 2^e semaine
Le nouveau film d'éducation sexuelle, réalisé par Oswald Kolle
TA FEMME... CETTE INCONNUE!
(LE MIRACLE DE L'AMOUR)
Où l'on montre ce que hier encore on n'osait que chuchoter - Couleurs
Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Un western superbe et gigantesque!
John Wayne et Rock Hudson réunis pour la première fois - Sur écran géant
LES GÉANTS DE L'OUEST
(THE UNDEFEATED) d'A. V. McLaglen
Couleurs - Parlé français

Corso-Renens Tél. 34 00 35

Dès jeudi: 20.30 16 ans
RE LA C H E
LA BATAILLE DE SAN SEBASTIAN



*Au Vieux Stand
Lutry*

R. CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant,
des repas soignés
à des prix étudiés.

France: La semaine sera «chaude»

Au seuil d'une nouvelle semaine, on note en France une certaine agitation sociale qui touche massivement des secteurs limités.

Une demi-douzaine d'usines sont occupées, surtout dans le Sud-Est, une douzaine d'autres sont arrêtées par 15 000 grévistes environ. Ce lundi, les 31 000 «atomistes» cesseront à nouveau le travail, pour protester contre les licenciements projetés (un sur douze d'entre eux). Mardi, les électriciens seront à nouveau en grève sans couper le courant, alors que mercredi ils interrompront, comme la semaine dernière, une partie importante de l'activité industrielle du pays. Tous les syndicats ne sont pas d'accord pour cette grève car des discussions doivent s'ouvrir vendredi avec la direction.

A Avignon, le principe d'une grève a été décidé par les cheminots, sans

que l'on sache quand. C'est d'Avignon que sont partis les deux grands mouvements dans les chemins de fer, en mai 1968 et septembre 1969. Déjà, des cheminots sont en grève dans le nord de la France, parce que certains d'entre eux vont être mutés ailleurs.

Les percepteurs gardent dans leurs tiroirs les chèques remis par les contribuables, au plus grand plaisir de ces derniers mais au détriment de l'Etat. Il faut encore noter la grève des employés du PMU (paris sur chevaux), qui n'ont pas empêché, dimanche, les chevaux de courir et les Français de parier massivement, mais les paris sont annulés pour lundi.

Enfin, après le congrès de la CGT, à la direction de laquelle les communistes ont maintenu leur importante position, c'est au tour des 600 000 enseignants de tenir le leur, à partir de mardi.

«Apollo 12» rentre aujourd'hui

L'équipage d'«Apollo-12», sur sa trajectoire transterrrestre de retour, s'est couché dimanche soir à 20 h. 30 (lundi 2 h. 30 suisses) après avoir passé une journée calme consacrée à des exercices de navigation par repérage d'étoiles et avoir participé à la première conférence de presse spatiale diffusée en direct.

Pour la première fois dans l'histoire de la presse, en effet, des journalistes ont posé des questions à des astronautes voguant dans l'espace. Cette première conférence de presse spatiale s'est déroulée entre les trois astronautes américains, sur leur chemin de retour vers la terre et les journalistes assemblés à Houston pour «couvrir» l'expédition lunaire.

Les questions avaient été sélectionnées à l'avance. Elles ont été posées par un contrôleur du centre spatial de Houston afin de faciliter la technique des échanges entre astronautes et journalistes.

«Apollo-12» se trouvait alors à 182 000 km. de la terre, vers laquelle il fonçait à 6000 km/h.

Les astronautes se sont levés aujourd'hui à 5 h. 30 (11 h. 30 suisses). Durant la matinée, ils ont effectué encore des exercices de navigation,

vérifié leurs appareils de bord, fait le ménage de leur cabine avant de procéder, à 12 h. 44 (18 h. 44 suisses) à une dernière manœuvre de correction de trajectoire afin de s'orienter plus précisément sur leur cible, le Pacifique central. Une autre correction de tir, qui aurait dû avoir lieu dimanche à 17 h. 44 (23 h. 44 suisses), a été annulée.

La première manœuvre en vue de la rentrée sur terre aura lieu lundi à 15 h. 32 (21 h. 32 suisses) : la cabine se séparera alors de son propulseur.

La rentrée dans les premières couches de l'atmosphère est prévue pour 15 h. 44 (21 h. 44 suisses) et l'amerrissage pour 15 h. 58 (21 h. 58 suisses).

«Nous sommes prêts», a déclaré dimanche le commandant Carl Seiberlich, commandant du porte-avions «Hornet» après une ultime répétition des opérations de récupération de la cabine «Apollo-12» dans le Pacifique.

Aussitôt arrivés à bord du «Hornet», les trois astronautes seront mis immédiatement en quarantaine et la cérémonie d'accueil se fera, comme pour ceux d'«Apollo-11», à travers une vitre.

Massacre au Vietnam du Sud

Le Département américain de la défense a annoncé que le lieutenant William Calley, membre des forces américaines, avait été accusé du meurtre prémédité d'une centaine de civils vietnamiens, au cours du massacre dans le village de Song My, au Vietnam du Sud.

L'enquête que mène l'armée américaine au sujet de ce massacre paraît s'amplifier. De source proche du Pentagone, on déclarait samedi soir qu'une discussion était attendue, probablement dans le courant de la semaine prochaine sur le point de savoir si le lieutenant Calley passera ou non en cour martiale. La comparution du lieutenant Calley aurait vraisemblablement pour résultat de faire connaître de nouveaux détails et récits de témoins sur ce qui s'est passé dans le village de Song My, le 16 mars 1968, lorsque les soldats américains y ont pénétré.

Le Pentagone s'est refusé jusqu'à présent à commenter la déclaration du Ministère sud-vietnamien de la défense qui a affirmé samedi que les informations faisant état de plus de 500 civils tués étaient absolument fausses.

A Washington, l'avocat général de l'armée américaine a révélé que quelque cent soldats et «anciens» du Vietnam étaient impliqués dans l'enquête ouverte par les autorités militaires — la plus vaste jusqu'à ce jour — sur l'affaire du massacre de villageois sud-vietnamiens par une compagnie américaine.

● VIENNE. — Le Parti populaire autrichien a enregistré une nouvelle fois, dimanche, une défaite lors des élections communales qui se sont déroulées dans 58 communes de la Basse-Autriche. Il a obtenu 61,8 % des voix, contre 64,86 % en 1965. Le Parti socialiste autrichien a enregistré un gain de 1,78 % par rapport à la dernière consultation, en réunissant dimanche 34,64 % des suffrages de l'électorat. Quant au Parti libéral, il en a obtenu 34,64 %, soit une avance de 1,78 %. Enfin, les communistes, qui en 1965 avaient obtenu 0,55 %, doivent se contenter, cette fois-ci, de 0,28 %. La participation électorale était de 90,23 %.

Grave tension entre les deux Congos

La tension latente depuis quelque temps déjà entre le Congo-Kinshasa et le Congo-Brazzaville s'est soudainement aggravée dimanche. Après que le président Mobutu eut déclaré qu'il ne faudrait pas deux heures à son pays pour occuper Brazzaville, si on le lui demandait, Brazzaville a fermé les frontières avec le pays voisin et a mis l'armée en état d'alerte.

Après le coup d'Etat manqué du 8 novembre au Congo-Brazzaville, le gouvernement de Brazzaville n'avait pas manqué, à diverses reprises, de reprocher à Kinshasa d'avoir été mêlé à cette tentative de renversement du régime. Depuis lors, Brazzaville a accusé à plusieurs reprises Kinshasa de provocation et lui a reproché son attitude hostile à son égard.

● BUCAREST. — MM. Maurer, président du Conseil des ministres et Manesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie se rendront, lundi, en visite officielle pour six jours en Grande-Bretagne.

● ROME. — Des bagarres ont éclaté dans plusieurs villes d'Italie entre extrémistes de droite et de gauche, au cours de manifestations organisées à la suite de la mort de l'agent de police tué à Milan, mercredi dernier.

● MOSCOU. — Une rencontre au sommet des dirigeants des pays du Traité de Varsovie consacrée aux dossiers européens et allemands doit s'ouvrir aujourd'hui, à Moscou.

● LONDRES. — Deux bâtiments de la Royal Navy effectuent depuis dimanche soir, dans la mer d'Irlande, un blocus partiel de l'Ulster pour empêcher les livraisons clandestines d'armes à l'Irlande du Nord, affirme, ce matin, le «Sun» sur toute sa première page.

● VARSOVIE. — Dans la première interview qu'un chancelier allemand ait jamais accordée à un journal polonais, Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne fédérale, affirme que son gouvernement «connaît et répète le désir de la Pologne de vivre dans des frontières sûres». W. Brandt a également exprimé l'espoir qu'il soit possible d'étudier «toutes les questions d'intérêt mutuel» au cours des entretiens politiques que propose son cabinet.

La criminalité menace de submerger les Etats-Unis

Viols, cambriolages, meurtres se multiplient... La criminalité est le cauchemar qui menace de submerger les Etats-Unis et de transformer les villes américaines en «une communauté vivant dans la crainte et sur la défensive» si rien n'est fait pour enrayer cet état de chose. Tel est l'avertissement lancé dans un rapport de la commission nationale sur les causes et la prévention de la criminalité dans les villes américaines publié dimanche à Washington.

Cette situation est due à l'existence de ghettos noirs et de taudis dans lesquels la population est au bord de la révolte. L'une des raisons du mécontentement est les revendications grandissantes des groupes minoritaires. Les crimes violents ont principalement pour auteurs des jeunes entre 15 et 24 ans, déclare le rapport, qui remarque : «La criminalité se rencontre d'une façon disproportionnée dans les taudis des ghettos noirs.» M. Milton Eisenhower, président de la commission nationale qui a rédigé le rapport souligne toutefois : «La corrélation lie la criminalité non pas à la race mais à la pauvreté.»

La commission, comme elle l'a déjà indiqué auparavant, déclare que le système judiciaire doit être amélioré pour faire face à l'augmentation du nombre des crimes. «Mais seul le progrès de la reconstruction urbaine peut réduire dans les villes les causes de la criminalité et ainsi renverser la tendance actuelle», ajoute-t-elle.

SOMBRE TABLEAU D'AVENIR

Le rapport dresse un sombre tableau de la situation dans laquelle pourraient se trouver les villes amé-

ricaines dans quelques années sans une intervention immédiate des autorités publiques :

★ Dans le centre des villes, les quartiers d'affaires entourés de zones, se dégradant de plus en plus vite, seront occupés durant les heures de travail par des personnes se rendant dans les magasins ou travaillant dans des bureaux, ainsi que par d'importants détachements de policiers. En dehors des heures de travail, ces quartiers seront désertés de leurs habitants diurnes, excepté la police.

★ Les immeubles résidentiels situés dans les meilleurs quartiers et protégés par des gardiens privés et des services de sécurité seront transformés en logements fortifiés où vivront des personnes à hauts ou moyens revenus.

★ Sans une révision des lois fédérales et des Etats, la possession d'un revolver sera presque naturelle dans les banlieues. Les maisons seront fortifiées et protégées par des équipements de sécurité allant de la fenêtre grillagée à un système de surveillance électronique ; des volontaires armés aideront la police à patrouiller en voiture et les groupes politiques rivaux d'extrême droite et gauche posséderont de véritables armureries.

★ Des voies express relieront ces zones dangereuses à des quartiers plus sûrs. Les voitures privées, les taxis et les véhicules commerciaux seront équipés en grand nombre de vitres incassables, de carrosseries légèrement blindées et autres systèmes de protection. Des gardes armés surveilleront les transports publics.

★ Les rues et les groupes d'habitations dans le centre des villes seront plus ou moins sûrs. Dans les quartiers

de taudis et les ghettos règnera la terreur. La criminalité grandira et la nuit la police sera peut-être totalement incapable d'en assurer la sécurité.

★ Entre les quartiers centraux, dégradés et dangereux d'un côté et les zones de sécurité, de l'autre, se développera la haine et la division. La violence augmentera.

STATISTIQUES

Les statistiques du FBI citées dans le rapport font état d'une augmentation de 36 % des assassinats entre 1968 et 1970, de 65 % des viols, de 67 % des attentats caractérisés et de 119 % des cambriolages.

M. Eisenhower déclare que les Etats-Unis occupent une peu enviable première place dans le classement des pays développés pour ce qui est de la criminalité.

«Le nombre des homicides perpétrés aux Etats-Unis est deux fois plus élevé que dans le pays qui nous suit au classement, la Finlande, et jusqu'à douze fois plus important que dans de nombreux pays tels que le Japon, le Canada, la Grande-Bretagne et la Norvège», a-t-il ajouté.

«Les chiffres recensés pour les années 1963 à 1967 démontrent que le nombre des viols aux Etats-Unis est douze fois plus élevé qu'en Angleterre et au Pays de Galles et trois fois plus élevé qu'au Canada. Le nombre des cambriolages est neuf fois plus élevé qu'en Angleterre et au Pays de Galles et deux fois plus élevé qu'au Canada. Quant au nombre des attentats caractérisés, il est deux fois plus élevé qu'en Angleterre et au Pays de Galles et dix-huit fois plus important qu'au Canada.

Pour l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe

(Suite de la première page)

démocratie abolie par le coup d'Etat du 21 avril 1967. Le 19 mai, quinze nouvelles arrestations portaient à cinquante le nombre de citoyens privés de liberté pour s'être opposés au régime. Le 23 mai, l'économiste Vassilios Filias était condamné à 18 ans de prison pour s'être opposé au régime. Le 21 juillet, le Conseil d'Etat rétabli dans leurs fonctions 21 juges illégalement révoqués : en réaction, le gouvernement destitua le président du Conseil d'Etat et déportait les avocats des juges réhabilités.

En août, les colonels publiaient leur loi sur la presse qui légalise la censure. Sans parler des tortures, des détentions arbitraires et de la contrainte policière, on constate que la dictature continue à violer le principe de la séparation des pouvoirs politique et judiciaire ; continue à réprimer toute opposition politique ; continue à censurer la presse.

La preuve est donc rapportée de ce que la Grèce s'est placée en dehors du cadre du statut du Conseil de l'Europe auquel elle a adhéré le 4 août 1949. Aucun Etat d'Europe ne peut plus vouloir poursuivre en union étroite avec la Grèce les buts et idéaux communs aux démocraties.

Effets politiques de l'exclusion

Mais, dira-t-on, quel effet l'expulsion de la Grèce pourra-t-elle avoir ? La réponse est ici sans ambiguïté.

D'une part, la mise hors la loi du gouvernement renforcera, dans la population et jusque dans l'armée grecque, la conviction que le présent régime est contraire aux intérêts de la Grèce. L'expulsion de la Grèce rendra beaucoup plus difficile aux Etats-Unis de soutenir les colonels d'Athènes. Ces facteurs amplifieront le sentiment d'insécurité que certains milieux militaires grecs ressentent devant la situation en Méditerranée et accéléreront à la fois la résistance populaire et le regroupement politique autour de M. Caramaulis, l'ancien premier ministre qui a promis de rétablir les libertés fondamentales. L'alternative existe donc, qui garantit une transition rapide vers la démocratie. L'effet de l'expulsion pourrait être déterminant pour le rétablissement des libertés fondamentales.

L'intérêt de la Suisse : exclure la Grèce

Il reste une question à trancher : celle de la position du Conseil fédéral sur cette affaire. A Londres, W. Spühler avait reçu le mandat de s'abstenir — comme s'était abstenue la délégation suisse à l'Assemblée consultative de Strasbourg en janvier 1968. On veut espérer qu'à Paris, notre représentant votera l'exclusion de la Grèce — question qui ne met pas notre neutralité en cause.

Il y a un conflit entre le refus traditionnel de notre diplomatie de s'immiscer dans les affaires intérieures

d'un pays et l'engagement international pris par la Suisse. Or, l'adhésion au statut entraînait, pour la Grèce comme pour la Suisse, la faculté d'être exclues si les organes internes de l'Etat venaient à manquer aux principes énoncés à l'article 3. Dans la mesure requise pour vérifier ce fait, les Etats membres consentent à une limitation légère de leur souveraineté. La Suisse ne peut donc prétendre être plus royaliste que le roi et refuser d'empiéter sur la souveraineté de la Grèce alors que, par son adhésion au statut, la Grèce y consentait implicitement elle-même. D'autre part, l'engagement de poursuivre le but du Conseil de l'Europe est contraignant : il est de l'intérêt de la Suisse de ne plus devoir agir «en union étroite» avec la Grèce fasciste et le maintien de la Grèce au conseil altérerait les idéaux poursuivis. A la limite, ne pas exclure la Grèce, c'est admettre qu'un Etat peut renoncer au principe de la primauté du droit et à l'application des droits de l'homme. Le Conseil fédéral doit dissiper toute doute à ce sujet, ne serait-ce que pour une raison interne. Le gouvernement vient de «commettre» un ouvrage célèbre dont la parenté idéologique avec les conceptions du régime grec actuel a été soulignée par plusieurs. Le Conseil fédéral a le devoir de rassurer le pays sur ce point et de témoigner — en acte — que les idéaux et les principes du présent Gouvernement grec ne font pas partie du patrimoine de la Suisse.

François NORDMANN.

Cela s'est passé dans notre pays

● GENEVE : MORT MYSTÉRIEUSE D'UN JEUNE POSTIER. — Samedi matin, vers 7 h. 30, un employé à l'exploitation des PTT, le jeune Werner Beyeler, 16 ans et demi, habitant Genève, était envoyé sur le quai des CFF à Cornavin pour y chercher des chariots vides. Le jeune homme emprunta le monte-charge qui va de la poste au quai.

Un camarade trouva une demi-heure plus tard dans le monte-charge le malheureux employé qui ne donnait plus signe de vie. Transporté à l'hôpital, il n'a pu être ranimé. Les causes de cette mort demeurent mystérieuses. On se demande s'il y a eu électrocution. Le corps a été transporté à l'Institut de médecine légale pour autopsie.

● VIOL DANS LE GROS-DE-VAUD. — Dimanche, entre 3 h. 30 et 4 h., une jeune fille de 21 ans, qui se rendait à pied de Bavois à Oulens, a été interpellée, entraînée de force dans la forêt bordant la route et violée par deux inconnus âgés de 20 à 25 ans, probablement d'origine italienne, que la police recherche.

● MYSTÉRIEUX INCENDIE A BERNE. — Un mystérieux incendie s'est déclaré samedi matin, vers 4 h., à l'Ambassade de la République algérienne à Wabern, près de Berne. La nouvelle n'en a été connue à Berne que dans la journée de dimanche. Selon une information non confirmée, un véhicule de l'ambassade aurait brûlé. Il n'est pas impossible, a-t-on appris de source proche de la police cantonale bernoise, qu'il s'agisse d'un incendie volontaire, mais on n'a pas pu déterminer s'il s'agit d'un acte politique ou criminel.

● LIVRE ROUGE : ENCORE UNE PROTESTATION. — «La Ligue suisse des droits de l'homme proteste contre l'abus de pouvoir que constitue l'utilisation par le Conseil fédéral d'importants fonds publics pour la publication et la diffusion d'un livret dont l'esprit est contraire à la liberté d'opinion garantie par la déclaration universelle des droits de l'homme», déclare une lettre publiée par la section de Genève de la ligue et adressée aux membres du Conseil fédéral à propos du livre sur la défense civile.

● SION : RECOURS RETIRÉ. — Le Parti socialiste de Sion annonce que le recours contre les élections communales de la ville déposé par l'un de ses membres, Max Berclaz, vient d'être retiré.

Ce recours a fait passablement de bruit dans la région séduoise. Il fut tout d'abord écarté par le Gouvernement valaisan, tandis que six mois plus tard, le Tribunal fédéral cassa la décision du Conseil d'Etat.

Comme de longs mois se sont écoulés avant que n'ait été constitué la commission cantonale chargée de l'étude du recours et que les autorités en place ont déjà pris maintes décisions importantes, le Parti socialiste a décidé de retirer ce recours.

● SPIEZ INTRODUIT LE SUFFRAGE FEMININ. — L'assemblée communale de Spiez a décidé vendredi soir, par 367 voix contre 35 d'introduire le droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale.